Délibération n°AD/260623/A/2

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 26 juin 2023
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : **ZAC de Pierresvives - Déclaration de projet**

Rapporteur : **Monsieur Vincent Gaudy**

Présents : Monsieur Jean Almarcha, Monsieur Gabriel Blasco, Monsieur Jérôme Boisson, Madame Manar Bouida, Madame Véronique Calueba, Monsieur Renaud Calvat, Monsieur Jean-Franck Cappellini, Madame Michelle Cassar, Madame Zita Chelvi-Sandin, Monsieur Sébastien Cristol, Monsieur Rachid El Moudden, Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jean-Luc Falip, Madame Julie Garcin Saudo, Monsieur Vincent Gaudy, Monsieur Jean-Louis Gely, Madame Paulette Gougeon, Madame Corinne Gournay Garcia, Madame Marie Hirth, Madame Audrey Imbert, Madame Michèle Lernout, Madame Gaëlle Lévêque, Monsieur Jérôme Lopez, Madame Jacqueline Markovic, Monsieur Denis Marsala, Monsieur Kléber Mesquida, Monsieur Cyril Meunier, Madame Nicole Morère, Monsieur Christophe Morgo, Madame Patricia Moullin-Traffort, Monsieur Jérôme Moynier , Madame Marie Passieux, Monsieur Yvon Pellet, Madame Marie-Pierre Pons, Madame Sylvie Pradelle, Monsieur Jean-Louis Respaud, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Gilles Sacaze, Madame Séverine Saur, Monsieur Jean-François Soto, Madame Claudine Vassas Mejri, Monsieur Philippe Vidal, Madame Patricia Weber, Madame Karine Wisniewski, Madame Nicole Zenon.

Excusés avec procuration :
Monsieur Brice Bonnefoux à Madame Patricia Moullin-Traffort, Madame Marie-Emmanuelle Camous à Monsieur Gilles Sacaze, Monsieur Sébastien Frey à Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Madame Gabrielle Henry à Monsieur Jean-Louis Gely, Monsieur Jacques Martinier à Madame Paulette Gougeon.

Excusés :

Absents :

Le Président ayant constaté le quorum,

Le Département aménage à Montpellier la ZAC Pierresvives autour de la Cité du Savoir et du Sport pour tous, constitué du bâtiment Pierresvives et de la Maison départementale des Sports.

Situé à un emplacement stratégique à l'articulation de 4 pôles (la Mosson, Parc 2000, Alco et Malbosc), le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le Département en partenariat avec la ville de Montpellier afin de désenclaver ce secteur par la création d'un quartier d'habitat, de commerces et d'équipements publics devant servir de couture urbaine.

L'enjeu de cette opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le projet initié par le Département, d'un montant estimatif global de 30 millions d'euros, poursuit les objectifs d'aménagement et de développement du secteur suivants :

- la mise en relation avec le quartier voisin de la Mosson grâce notamment au dévoiement de l'avenue de l'Europe ;
- la création d'une nouvelle place urbaine qui doit devenir un nouveau lieu de centralité pour le quartier et renforcer le caractère d'accueil du bâtiment Pierresvives et des équipements publics périphériques ;
- la mise en valeur de la Cité du Savoir et du Sport pour tous, des espaces naturels du site et notamment de la ripisylve du Rieutord et de l'espace boisé classé ;
- la création d'environ 900 logements avec une offre diversifiée, l'implantation de bureaux, dont le transfert de la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que la création de commerces de proximité, services et équipements publics complémentaires.

En l'état d'avancement de l'opération, 90 % du foncier est maîtrisé par l'aménageur Territoire 34. Une partie de l'assiette foncière des lots 8 et 9, constituée par la parcelle TV 3 (3 226 m²), reste à acquérir auprès d'une indivision privée. A ce jour, aucun accord amiable n'a pu être trouvé. La finalisation de la ZAC nécessite impérativement la maîtrise foncière de cette parcelle, et le recours à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces derniers lots sont destinés à accueillir un programme d'environ 110 logements libres.

Cette opération a fait l'objet, du 9 janvier 2023 au 9 février 2023, d'une procédure d'enquête publique conjointe régie par le code de l'environnement regroupant :

- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains d'assiette du projet.

S'agissant d'une opération susceptible d'affecter l'environnement, et l'enquête publique étant désormais close, il convient de se prononcer formellement par une déclaration de projet confirmant l'intérêt général de l'opération, en application de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

L'étude d'impact a permis d'apprécier, à l'échelle du projet, les effets prévisibles de l'urbanisation de la zone sur l'environnement (milieux physique, naturel, humain et économique). A cette fin, les mesures nécessaires ont été prises afin de minimiser et de compenser les conséquences subies par le site et son environnement proche par l'imperméabilisation significative des sols via notamment :

- l'aménagement d'espaces verts paysagers, la requalification de l'espace boisé classé et la création d'une coulée ripisylve ;
- la réalisation de bassins paysagers de rétention des eaux pluviales.

Complétées par une note de synthèse hydraulique à la demande de la Direction régionale de l'environnement, les solutions ainsi retenues n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'autorité environnementale et des différentes autorités administratives consultées (ARS, DDTM, ABF et DRAC notamment). La ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont quant à elles émis des avis favorables à la création de la ZAC et à son programme des équipements publics.

A l'occasion de l'enquête publique préalable visant à informer le public et à recueillir ses observations, la mobilisation s'est essentiellement axée autour :

- de l'état général de la ZAC (parkings, accessibilité, mise en valeur du bâtiment Pierresvives, commerces, propreté et espaces verts) ;

- du réseau interne de pistes cyclables ;
- du montant prévisible des offres d'acquisition restant à réaliser par le Département.

Ces observations ont fait l'objet de la part du Département d'un mémoire en réponse adressé au commissaire-enquêteur le 21 février 2023.

Au vu des résultats de la consultation du public, celui-ci a émis dans son rapport du 10 mars 2023 un avis :

- favorable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet ;
- favorable à la demande de cessibilité des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet.

Au regard de ce qui précède, l'aménagement de la ZAC Pierresvives peut être déclarée d'intérêt général.

Conformément aux dispositions des articles R. 126-1 et 2 du code de l'environnement, la présente déclaration de projet sera :

- publiée sur le site internet de la collectivité ;
- consultable en l'Hôtel du Département de l'Hérault aux heures habituelles d'ouverture ;
- affichée en mairie de Montpellier.

Après en avoir délibéré :

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité, étant précisé que Jean-François Soto ne prend part ni au débat ni au vote :

- de déclarer d'intérêt général l'aménagement de la ZAC Pierresvives sur la commune de Montpellier, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à poursuivre les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault la déclaration d'utilité publique de l'opération et, le cas échéant, la cessibilité des terrains d'assiette du projet.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département tout document relatif à l'exécution de ces décisions.

Signé :

Le Président du Conseil Départemental,

Kléber MESQUIDA

Réceptionné par la préfecture le : 27 juin 2023
Publié et certifié exécutoire le : 27 juin 2023
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20230626-308317-DE-1-1

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission régionale d'autorité environnementale :

Déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation des travaux relatifs à la fin de l'aménagement de la Zone d'aménagement concertée « Pierresvives » à Montpellier (Hérault)

N°saisine : 2022-10793
N°MRAe : 2022APO104

Montpellier, le 1er septembre 2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 28 juin 2022, M. le Préfet de l'Hérault a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation des travaux relatifs à la fin de l'aménagement de la Zone d'aménagement concertée « Pierresvives » à Montpellier (Hérault) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-6 et suivants du Code de l'environnement.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 28 août 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE MONTPELLIER

ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DES TRAVAUX RELATIFS A LA ZAC «PIERRESVIVES» PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT SUR LA COMMUNE DE MONTPELLIER ET A LA CESSIBILITE DES PARCELLES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET.

-=-=-=-=-=-

- **Enquête publique du 09/01/2023 au 09/02/2023**
- **Arrêté préfectoral n°2022.11.DRCL.0472 du 24/11/ 2022 de Monsieur le Préfet de l'Hérault**

PREMIERE PARTIE :

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

SECONDE PARTIE :

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATIFS A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATIFS A LA CESSIBILITE DES PARCELLES CONCERNEES.

ANNEXES

Par Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE,
Commissaire enquêteur

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CHAPITRE I : PRESENTATION DU PROJET « ZAC PIERRESVIVES »

Avant-propos

1 – 1 – LES INTERVENANTS

1 – 2 – LA ZAC PIERRESVIVES

1.2.1 – Localisation du projet

1.2.2 – Genèse du projet

1.2.3 – Les objectifs de l'opération

1.2.4 – Le contenu du programme

1 – 3 – LE CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE

1 – 4 – LA COMPOSITION DU DOSSIER

CHAPITRE II : ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2 – 1 – LA PREPARATION ET L'ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1.1 – Désignation du commissaire enquêteur

2.1.2 – Arrêté Préfectoral et avis d'ouverture d'enquête

2.1.3 – Réunion avec les représentants du maître d'ouvrage

2.1.4 – Publicité et information du public

2 – 2 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.2.1 – Les conditions de consultation du dossier de l'enquête

2.2.2 – La clôture de l'enquête

2.2.3 – Le procès-verbal de synthèse des observations

CHAPITRE III : EXAMEN ET ANALYSE DES DOCUMENTS PRESENTES AU PUBLIC ET DES OBSERVATIONS DE CELUI-CI

3 – 1 – ANALYSE DES DOCUMENTS PRESENTES AU PUBLIC

3.1.1 – Le dossier d'enquête

3.1.2 – Les avis émis par les autorités administratives

3 – 2 – ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.2.1 – Analyse comptable des observations

3.2.2 – Les observations relatives à l'enquête DUP et les réponses du département

3.2.3 – L'observation de Monsieur Robert DANIEL relative à l'enquête parcellaire et la réponse du Département

SECONDE PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CHAPITRE I : OBJET DE L'ENQUETE CONJOINTE

CHAPITRE II : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE RELATIF A LA DEMANDE DE DUP

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE RELATIF A L'ENQUETE PARCELLAIRE

ANNEXES

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CHAPITRE I : PRESENTATION DU PROJET

Avant-propos

Le Conseil Départemental de l'Hérault souhaite réaliser à Montpellier une dernière tranche de travaux sur la ZAC « Pierresvives ». Il s'agit notamment de construire quatre derniers bâtiments destinés au logement. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir une dernière parcelle de terrain appartenant à une indivision privée.
L'acquisition de cette parcelle par expropriation ou par cession amiable, ne sera réalisable que lorsque l'ensemble de la ZAC sera déclaré d'utilité publique. Il est donc nécessaire de procéder à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à une enquête parcellaire visant l'acquisition de la parcelle précitée.
Ces deux enquêtes sont réunies en une seule enquête dite conjointe.
La décision du Tribunal Administratif de l'Hérault n°E22000125/34 du 21/09/2022 m'a désigné pour conduire cette enquête conjointe.

1 - 1 – LES INTERVENANTS

L'autorité organisatrice de l'enquête est la Préfecture de l'Hérault.
34 place des Martyrs de la Résistance 34000 Montpellier.
Personne à contacter : Mme BERRI
tel: 04 67 67 68 60
mail : martine.berri@herault.gouv.fr

Le maître d'ouvrage est le Conseil Départemental de l'Hérault.
1977 Av. des Moulins 34087 Montpellier
Personne à contacter : Mr. Lucas ROUGE
Tel :04 67 67 69 53

Concessionnaire de l'aménagement de la ZAC : SPL Territoire 34.
202 Av. du professeur Jean-Louis Viala 34090 Montpellier

1 - 2– LA ZAC PIERRESVIVES

1.2.1 – Localisation du projet

La ZAC de Pierresvives s'étend sur environ 10 hectares. Elle se situe à proximité Est du quartier de la Paillade et à 7 km au Nord-Ouest du centre de Montpellier. Ses limites sont :
- à l'Ouest, l'avenue de l'Europe prolongée par l'avenue Marius Petipa et le ruisseau Le Rieutord,
- au Nord, la rue du professeur Blayac,
- à l'Est, la RD 65 et le bâtiment Pierresvives,
- au Sud, la zone d'activité Parc 2000.

Le bâtiment Pierresvives n'est pas inclus dans la ZAC du même nom.

En blanc les quatre bâtiments à construire situés en partie sur la parcelle Tv3 à acquérir.

1.2.2 Genèse du projet

Une concertation préalable du public :

Les études préliminaires commencées en 2005 ont été concrétisées par un dossier de projet présenté lors de trois réunions publiques les 16 janvier 2006, 05 juillet 2006 et 25 juin 2007. La réunion publique du 25 juin 2007 a été organisée à la CAF de Montpellier. Un avis avait été publié dans la presse locale (Midi Libre) le 15 juin 2007 afin d'informer la population de ses modalités. Du 18 juin au 3 juillet 2007 inclus, des panneaux d'exposition décrivant l'opération projetée ont été installés en mairie de Montpellier accompagnés de la mise à disposition du public d'un cahier de remarques permettant de recueillir les observations des administrés. Aucune remarque n'a été rédigée sur ce cahier.

Le **dossier de création** a été approuvé par délibération de cette assemblée départementale le 22 octobre 2007.
La ZAC a été créée par arrêté préfectoral le 13 février 2009.
Le **dossier de réalisation** a été approuvé par délibération de l'assemblée départementale le 13 septembre 2010.
Le programme des équipements publics a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 février 2011.

1.2.3 – Les objectifs de l'opération

Les objectifs de l'opération ''ZAC de Pierresvives'' 'exprimés dans la notice explicative du dossier présenté à l'enquête publique sont :
- La mise en relation avec le quartier de la Mosson,
- La création d'une nouvelle place urbaine, lieu de centralité pour le quartier et pour parfaire le caractère d'accueil du bâtiment Pierresvives,
- La mise en valeur de la cité du savoir et des sports pour tous, des espaces naturels du site comprenant notamment la ripisylve du Rieutord et de l'espace boisé classé,
- La création d'environ 900 logements avec une offre diversifiée, l'implantation de bureaux dont le transfert de la chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que la création de commerces de proximité, savoir et équipements publics complémentaires.

1.2.4 – Le contenu du programme

Une grande partie du programme est déjà réalisée :
- 800 logements dont 200 en logements locatifs sociaux,
- Des commerces et services,
- Des bureaux, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Maison Départementale des Sports,
- Tous les équipements nécessaires : voiries, réseaux,
- Les espaces publics et paysagés,
- Les voies de communications et de stationnement.
- Une passerelle piétonne (passerelle Cambridge) et un pont (pont Saragosse) pour véhicule franchissent le Riautord et contribuent à la volonté d'une liaison forte avec le quartier de la Mosson.

Compte-tenu de la grande surface prise, d'une part, par l'ensemble des bâtiments construits et, d'autre part, par l'importante minéralité des sols, la gestion des eaux pluviales et des eaux usées ont fait l'objet d'équipements particuliers ayant pour objectifs de limiter le risque d'inondation et de pollution. Le projet initial qui prévoyait la modification du tracé naturel du Riautord a été abandonné pour cause de complication de réalisation du réseau hydraulique.

Il reste néanmoins à réaliser :
- La place centrale dénommée place Annie Girardot,
- Les travaux d'espaces verts le long du ruisseau Rieutord,
- Quelques voiries et espaces publics autour des immeubles actuellement en cours de réalisation.

90% du foncier est maîtrisé par la SPL Territoire 34 aménageur de l'opération**. Seule une partie (parcelle Tv3) des lots 8 et 9 destinés à accueillir un programme d'environ 110 logements reste à acquérir.** La parcelle TV 3 de 3226 m2 appartenant à une indivision privée constitue un obstacle à la réalisation de ces 110 logements. La déclaration d'utilité publique doit permettre, après enquête parcellaire, l'acquisition de la parcelle convoitée.

1 - 3– LE CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE

Le cadre juridique de l'enquête est précisé en première page de l'Arrêté Préfectoral N° 2022.11.DRCL.0472 du 24 novembre 2022.
Sont indiqués :

- Les différents codes de l'environnement, des collectivités territoriales, de l'environnement, de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de l'urbanisme, et de la voie routière.
- Le traité de concession d'aménagement d'octobre 2009 et ses avenants entre le Conseil départemental de l'Hérault et la SPL Territoire 34.
- La délibération n° AD/140222/A/5 du 15 février 2022 par laquelle l'assemblée départementale décide d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et sollicite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des biens nécessaires au projet.
- Le courrier et le dossier présenté par le Conseil départemental de l'Hérault.
- La décision n° E22000125/34 du 21 septembre 2022 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE en qualité de commissaire enquêteur.
- L'arrêté préfectoral n° 2022-09-DRCL-0357 du 14/09/2022 portant délégation de signature de Monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

1 -4- LA COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier présenté au public pendant le mois d'enquête en mairie de Montpellier comprend :

Pour ce qui concerne l'enquête DUP :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Le plan général des travaux,
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- L'appréciation sommaire des dépenses,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- Le bilan de la procédure de concertation.

Le dossier comprend un sous-dossier de déclaration loi sur l'eau.

Pour ce qui concerne l'enquête parcellaire :

- Le plan parcellaire,
- L'état parcellaire.

Je constate que l'ensemble du dossier est donc conforme aux exigences des différents codes précités.
L'étude d'impact, le dossier loi sur l'eau, et certaines parties du chapitre traitant des caractéristiques des ouvrages peuvent parfois paraître peu compréhensibles pour des non-initiés. Néanmoins, la notice explicative et le résumé non technique de l'étude d'impact permettent une compréhension suffisante du projet.

CHAPITRE II : ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1- PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1.1- Désignation du Commissaire enquêteur

Par décision N° E22000125 du Présidant du Tribunal Administratif de Montpellier, j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus dont l'intitulé, tel qu'il figure sur l'arrêté préfectoral, est :
Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives » sur la commune de Montpellier, porté par le Conseil général de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34.

2.1.2- Arrêté préfectoral d'enquête et avis d'ouverture d'enquête

Dès réception de la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, j'ai pris contact avec le bureau de l'environnement de la Préfecture de Montpellier afin de prendre possession du dossier qui sera présenté au public. J'ai pu récupérer ce dossier le 13 octobre 2022.
Le 10 novembre 2022, après avoir pris connaissance du dossier, je me suis rendu à nouveau à la Préfecture de Montpellier afin de fixer les dates de l'enquête et celles de mes trois permanences à effectuer en mairie de Montpellier.
L'arrêté préfectoral n° 2022.11DRCL.0472 du 24 novembre 2022 a officialisé ces dates de l'enquête ainsi que les dates et heures de mes permanences. Il comprend plusieurs prescriptions en matière notamment de publicité d'information du public, de consultation du dossier et de diffusion de mon rapport.
Les dates retenues :

- **Durée de l'enquête** : du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit 32 jours consécutifs.
- **Dates des permanences** en mairie de Montpellier :
  - lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30
  - mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30
  - jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le **siège de l'enquête** a été fixé au rez-de-chaussée de la mairie de Montpellier donc accessible à tous.

2.1.3 – réunion avec les représentants du maitre d'ouvrage

Après consultation du dossier d'enquête qui m'a été remis, j'ai pris contact avec le maitre d'ouvrage pour recevoir plus amples explications et pour m'accompagner sur le terrain de la ZAC « Pierresvives ».Cette réunion s'est déroulée le 04 novembre 2022 au siège du Conseil général de l'Hérault en présence de Monsieur Lucas ROUGE, Juriste en charge

du projet, de Madame Florence PUERTO, chargée d'opérations aménagement foncier au Conseil général de l'Hérault et Madame Julie TARAVEL, représentant l'aménageur SPL Territoire 34.
Je me suis rendu deux fois sur le terrain pour compléter ma connaissance des lieux.

2.1.5 – Publicité et information du public

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique (au moins quinze jours avant), un affichage sur panneaux de l'avis d'ouverture d'enquête aux couleurs, police et dimensions réglementaires a été positionné de façon visible en quatre emplacements de la ZAC.
Je me suis rendu sur le terrain et ai pu vérifier la présence, le libellé et la conformité de ces panneaux avant et pendant l'enquête.
Par ailleurs, un constat d'huissier établi le 22 décembre 2022 atteste la présence de ces affichages.
Par ailleurs, l'avis d'ouverture de l'enquête a été publié dans les journaux locaux le Midi Libre Hérault et La Gazette le jeudi 22 décembre 2022 et le jeudi 12 janvier 2023.
Tous les extraits de ces journaux sur lesquels figure l'avis d'ouverture d'enquête sont joints en annexe au présent rapport.

2.2- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.2.1 – Les conditions de consultation du dossier de l'enquête

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2022.11.DRCL.0472 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, l'enquête prescrite s'est déroulée du 9 janvier au 9 février 2023, soit durant 32 jours consécutifs. Ce dossier a été consultable pendant cette période sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault au lien suivant :
http://www.hérault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/Enquêtes-publiques2
Pendant toute la durée de cette enquête, un dossier contenant toutes les pièces utiles ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie de Montpellier. Le premier jour de l'enquête j'ai coté et parafé le registre d'enquête et l'ensemble du dossier.
Le public a eu la possibilité de m'adresser de la correspondance à la mairie. De même, il lui a été possible de consulter le dossier et de déposer ses observations par voie dématérialisée par le lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives.
L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions dans une salle au rez-de-chaussée de la mairie, facile d'accès pour le public.

2.2.2 – La clôture de l'enquête

Le jeudi 9 février 2023, à 17h30, j'ai mentionné sur le registre des observations la clôture de l'enquête. Aucune observation n'a été exprimée sur ce registre.

2.2.3 – Procès-verbal de synthèse des observations

Le mardi 14 février 2023, soit 5 jours après la clôture de l'enquête je me suis rendu au Conseil général de l'Hérault afin de remettre en mains propres le PV de synthèse des observations du public. Un mémoire en réponse m'a été adressé en retour dans les quinze jours qui suivirent.

CHAPITRE III : EXAMEN ET ANALYSE DES DOCUMENTS PRESENTES AU PUBLIC ET DES OBSERVATIONS DE CELUI-CI

3.1 – ANALYSE DES DOCUMENTS PRESENTES AU PUBLIC

Il s'agit des documents du dossier énumérés en supra dans ce rapport (cf paragraphe **1-4**)

3.1.1 – Le dossier d'enquête

L'ensemble du dossier se présente sous la forme d'une chemise cartonnée à sangle contenant certains chapitres agrafés regroupés à l'aide d'élastique. Seule l'étude d'impact est reliée par une spirale.
Le contenu du dossier est un peu complexe pour les non-initiés mais permet aux spécialistes de trouver tous les renseignements utiles pour leur réflexion. Le grand public peut y trouver son compte grâce à un sommaire détaillé, à la notice explicative, au résumé non technique et aux plans et photos relativement parlants. Les pièces principales du dossier sont l'étude d'impact, son additif et le chapitre relatif aux aménagements hydrauliques.
J'ai noté que l'étude d'impact, qui a été réalisée par le cabinet Art § Build-GEC ingénierie-GEC LR, date de juin 2007. Un additif à cette étude d'impact datant de novembre 2009 a été ajouté à la demande de la préfecture qui souhaitait qu'elle soit complétée par une note de synthèse hydraulique.
Initialement, le projet prévoyait le dévoiement du Riautord, ce qui entrainait des contraintes hydrauliques incompatibles avec la nature du projet. Le plan de masse a donc été modifié afin de ne pas dévoyer le Riautord. Cela a eu pour conséquence une modification de la répartition des activités de la ZAC. Les activités tertiaires ont été revues au profit des logements qui sont passés de 750 à environ 900.
Le **dossier de déclaration loi sur l'eau** établi par le Cabinet MERLIN Ingénieurs Conseils, pièce également importante du dossier, a été approuvé le 18 décembre 2009 et modifié pour intégrer les remarques de la MISE (Mission Inter Services de l'Eau).
Je n'ai pas d'observation à émettre sur le fond de ces documents puisque plus de 90% du programme a déjà été réalisé.

3.1.2 – Les avis émis par les autorités administratives

J'ai constaté que plusieurs autorités administratives ont fourni des avis sans observation. C'est le cas de la DRIRE le 3 janvier 2008, du SDAP le 10 janvier 2006. La DRAC n'a émis aucune observation, mais a simplement rappelé que toute découverte de vestiges devait lui être signalée.
La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, son avis est donc considéré comme « avis tacite ».

3-2 – ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.2.1 - Analyse comptable des observations

Il n'y a eu aucune visite et consultation du dossier en mairie de Montpellier. Il n'y a donc aucune observation exprimée sur le registre papier.

Sur le registre dématérialisé, je dénombre :

- 63 personnes ont consulté le dossier dématérialisé.
- 181 téléchargements de dossiers ou pièces de dossier ont été effectués.
- 4 observations ont été exprimées sur le registre dématérialisé.

Je constate que le nombre de consultations via sur le registre dématérialisé du dossier témoigne de l'efficacité de l'information du public.

3.2.2 - *Les observations relatives à l'enquête DUP et les réponses du Département*

Toutes les observations ont été consignées dans le PV de synthèse des observations, PV que j'ai remis en main propre le 14 février 2023 aux personnes du Conseil Général de l'Hérault en charge du projet.

Une première observation est exprimée par Monsieur Denis FEURER de l'association Vélocité Grand Montpellier.

Il rappelle les engagements de la Métropole pour un développement du réseau cyclable. Ces engagements auraient été approuvés à l'unanimité par deux délibérations, l'une ayant fait l'objet d'un vote concernant le Schéma Directeur des Mobilités Actives, l'autre concernant le vote pour le Réseau Express Vélo. Il énumère les caractéristiques dimensionnelles pour une réalisation soignée des voies cyclables.

Deux autres observations de Madame Eulalie VEAUTE et d'un anonyme expriment des propositions d'améliorations du projet de la ZAC :

1) Augmenter le nombre de places de parking pour faire face aux difficultés de stationnement,
2) Améliorer l'accès aux transports en commun,
3) Développer les espaces verts.
4) Améliorer l'accès piétons (trottoirs, passages piétons franchissement de la D65),

En effet, si la liaison ZAC-quartier de la Mosson est bien réalisée, par contre, la liaison entre la ZAC et le centre de Montpellier semble présenter une réelle difficulté, voire un danger, en particulier au niveau du franchissement piéton de la D65.

5) Donner des possibilités d'installation de commerces de proximités (épicerie, boulangerie, …),
6) Améliorer la propreté du quartier.

Dans son mémoire en réponse que j'ai reçu le vendredi 24 février 2023, le Département a apporté les précisions suivantes :

- La réalisation d'une piste cyclable le long du Riautord et l'aménagement de l'espace boisé sont terminés.
- Un cheminement piéton et cyclable situé en bordure de la résidence Colucci et de la maison départementale des sports rejoint, via les passages piétons, la piste cyclable en direction du lycée Léonard de Vincy. Ce cheminement fait le lien avec la voie cyclable le long du Riautord, via la passerelle en bois. Un plan joint au mémoire en réponse situe les voies cyclables.
- En dehors des possibilités de stationnement privées (parkings en sous-sol d'immeubles) l'offre existante de stationnement est de 250 places réalisées d'une part le long de la voirie interne de circulation et d'autre part par trois parkings.
- Deux arrêts de bus de la ligne 1 desservent le site à moins de 600m. La ligne 19 permet également un accès aisé au site,

- Les accès piétons évoqués sont situés en dehors du périmètre de la ZAC. Cette question est du ressort de la Métropole,
- Des immeubles situés face à la future place Girardot ont vocation à accueillir prochainement des commerces et services variés,
- A ce jour, le dossier de la ZAC ne prévoit pas d'espaces verts supplémentaires à ce qui était prévu dans le dossier de projet. L'espace boisé classé a été restructuré. Un chemin de promenade traverse ce bois.
- La propreté de l'ensemble de la ZAC fait l'objet d'un travail régulier mené avec les services de la Métropole, le Département et le comité de quartier.

3.2.3- L'observation de Monsieur Robert DANIEL relative à l'enquête parcellaire et la réponse du département

La seule observation relative à la cessibilité de la parcelle Tv3 émane de Monsieur Robert DANIEL, propriétaire indivis de cette parcelle.
Bien que favorable au projet de la ZAC, Monsieur Robert DANIEL s'indigne et considère *« intolérable »* l'acquisition de ce terrain par expropriation à une valeur proche de 100 euros/m2, ce qui, je le cite : « *nécessiterait de la part de l'indivision d'exprimer une opposition par voie judiciaire* ». Il fait état de références de nombreuses ZAC connues (sans les citer) sur la commune de Montpellier. Il demande *« de rendre public ce qui est de droit, le compte financier de cette ZAC ».*

Le département précise qu'à ce jour, aucun accord n'a été trouvé. Aucune offre ne lui a été notifiée. Des négociations amiables entre l'indivision et un promoteur en lien avec l'aménageur sont en discussion sans aucune garantie quant à leurs aboutissements.

SECONDE PARTIE

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CHAPITRE I : OBJET DE L'ENQUETE CONJOINTE

Le Département de l'Hérault aménage à Montpellier la ZAC « Pierresvives » qui est située à proximité du quartier de la Mosson et jouxte la cité du savoir et du sport pour tous.

Le développement de cette nouvelle urbanisation s'inscrit dans une réflexion menée depuis 2007 par le Département en partenariat avec la ville de Montpellier.

La ZAC aura pour objectifs :

1) La réalisation d'une liaison forte avec le quartier voisin de la Mosson par une modification légère de la voirie,
2) La mise en valeur de la cité du savoir et du sport,
3) La création d'une place centrale qui favorisera l'accueil du bâtiment « Pierresvives »,
4) Une réponse à la forte pression démographique en créant environ 900 logements.

Des commerces de proximité et des bureaux contribueront à l'animation de ce quartier.

Après une longue phase de consultation préalable du public (trois réunions d'information du public et affichage de panneaux en mairie), le projet de cette ZAC a été adopté par l'assemblée départementale, et a été créé par arrêté préfectoral du 13 février 2009.
L'aménagement de la ZAC a été confié à la société publique locale d'aménagement Territoire 34.

Le projet initial qui prévoyait une modification du cours du Riautord a été abandonné pour conserver le tracé de ce ruisseau. En effet, la modification de son cours aurait eu pour conséquence des complications de réalisation du réseau hydraulique.

Actuellement, l'aménageur maîtrise environ 90% du foncier ce qui a permis la livraison de plus de 800 logements dont 5% en accession abordable et 15% aidés. La quasi-totalité des logements locatifs sociaux a été livrée.

L'aménagement de la place centrale (place Annie Girardot) ainsi que quelques voiries et espaces verts finiront le programme des espaces publics.

Une partie de l'assiette foncière des lots 8 et 9 destinés à la réalisation de 110 logements reste à acquérir. Une partie de terrain d'assiette de ces lots constituée de la parcelle cadastrée TV3 (3226 m2) appartient à trois copropriétaires indivis.

A ce jour, aucun accord amiable n'a été trouvé avec les propriétaires de cette parcelle en friche et non occupée.

La finalisation de la ZAC nécessite la maîtrise foncière de cette parcelle et donc le recours éventuel à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.
Le Département a alors sollicité le Préfet de l'Hérault pour l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique conjointe comprenant :

- **Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.**
- **Une enquête parcellaire visant à l'acquisition de la parcelle TV3.**

CHAPITRE II : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

J'ai été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier le 21 septembre 2023 pour conduire cette enquête. Son organisation et son déroulement ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 2022.11.DRCL.0472 de Monsieur le Préfet de l'Hérault. Cet arrêté a prévu qu'il serait procédé à enquête publique du lundi 9 janvier 08h30 au jeudi 9 février 17h30, soit pendant 32 jours consécutifs.
La publicité de l'avis d'ouverture de cette enquête a été réalisée conformément à la législation en vigueur par la publication dans deux journaux locaux et par affichage en quatre endroits sur le lieu de la ZAC.

Conformément à l'arrêté préfectoral, j'ai tenu mes permanences à la mairie de Montpellier dans des conditions acceptables.
Le dossier est complet, tant pour la partie nécessaire à la DUP que pour la partie de l'enquête parcellaire. Ce dossier a été soumis à la DRAC, au SDAP, et à la DRIRE. Ces services n'ont exprimé aucune observation. La MRAe étant hors délai, son avis est considéré « tacite ».

Toutes les étapes de la procédure de l'enquête ont été respectées, mes correspondants au Conseil général du Département m'ont fourni les explications complémentaires nécessaires à ma compréhension du dossier. Le procès-verbal des observations ainsi que le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage ont été réalisés et fournis dans les délais réglementaires.

L'enquête n'a connu aucun incident conduisant à entacher d'irrégularité l'enquête. Elle s'est déroulée de manière à ce que chacun puisse s'exprimer.

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE RELATIFS A LA DEMANDE DE DUP

Dès ma désignation pour conduire cette enquête, je me suis demandé pour quelle raison cette enquête n'avait pas été initiée juste après l'approbation du projet, c'est-à-dire en 2009. Comment aujourd'hui émettre un éventuel avis, quand le projet est réalisé à 90% ? Je comprends néanmoins qu'aujourd'hui, la DUP est nécessaire pour l'acquisition de la parcelle Tv3 qui permettra la finalisation du projet.

Je constate **qu'aucun avis défavorable** au projet n'a été émis par les personnes ayant consulté le dossier de projet. Seules des améliorations ont été souhaitées, telles qu'un plus grand nombre de places de parking, la réalisation de pistes cyclables et l'installation de commerces de proximité.

Un des points les plus importants à considérer dans ce projet est relatif à la gestion des eaux.
La minéralité des surfaces de la ZAC a conduit les concepteurs à apporter un soin particulier quant à la gestion des eaux pluviales afin de limiter les risques d'inondation et de pollution.

A la demande de la préfecture, l'étude d'impact en date de juin 2007 a été complétée par une note de synthèse hydraulique le 2 décembre 2008. Un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (déclaration loi sur l'eau) a précisé, après analyse de l'état initial du milieu, toutes les dispositions nécessaires pour une gestion optimale des eaux pluviales et usées. Ce dossier indique que ces dispositions prises s'inscrivent dans le cadre des orientations du SDAGE Rhône Méditerranée et du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

L'extension de l'urbanisation a certainement entrainé une augmentation d'apport en polluants.

Toutefois**, l'impact « pollution » du milieu aquatique reste limité** dans la mesure où :
- Aucune activité industrielle lourde n'est prévue sur le site,
- Les eaux usées des installations sont raccordées au réseau communal,
- Les structures de rétention mises en place permettent d'améliorer la qualité des eaux par simple décantation des matières en suspension.

Par ailleurs, un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle a été établi.
Les derniers travaux à réaliser n'auront pas d'impact néfaste supplémentaire pour l'environnement. Au contraire, le Riautord devraient être mis en valeur avec des chemins de promenade et des zones de détente.

Les objectifs du Département ont été atteints : liaison avec le quartier de la Mosson, création en cours de la place centrale, mise en valeur du bâtiment Pierresvives, livraison d'environ 800 logements dont 25% de logements locatifs sociaux. **Ces objectifs présentent en eux-mêmes un caractère d'intérêt général.**
La finalisation du projet générant 110 logements supplémentaires nécessite l'acquisition d'une parcelle qui ne peut aboutir qu'après déclaration d'utilité publique.

De ce qui précède, à savoir :

- Le caractère d'intérêt général de la ZAC,
- Un projet permettant toutes activités nécessaires à la mixité sociale,
- Aucun avis défavorable au projet,
- Un impact environnemental limité,
- La maîtrise de la gestion des eaux pluviales et usées,
- Projet compatible avec le SDAGE RM et le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavésiens,
- L'ensemble des objectifs seront atteints,
- 90% de la ZAC déjà réalisée,
- La construction de quatre immeubles qui génèrera 110 logements supplémentaires,

J'émets :

UN AVIS FAVORABLE

A la déclaration d'utilité publique de la ZAC de Pierresvives

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE RELATIFS A L'ENQUETE PARCELLAIRE

La construction de quatre bâtiments totalisant 110 logements doit terminer la ZAC Pierresvives. Cette construction nécessite l'acquisition d'une parcelle (Tv3) propriété indivis de Messieurs Eric ROBERT, Robert DANIEL et Serge MAURY.

La partie du dossier d'enquête consacrée à l'aspect parcellaire est complète, elle comprend :

- Un plan parcellaire établi par le cabinet géomètre expert SIRAGUSA,
- L'état parcellaire avec la liste des propriétaires et leurs numéros de parcelles.

A ces documents réglementaires ont été ajoutés :

- Un extrait cadastral modèle 1,
- La délibération de l'assemblée départementale n° AD/140222/A/5 décidant à l'unanimité d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Je constate qu'effectivement la parcelle Tv3 impacte une partie des terrains nécessaires à la construction de ces bâtiments.

Le 28 décembre 2022, la notification de l'ouverture d'une enquête publique conjointe a été adressée avec accusé de réception aux trois propriétaires indivis concernés.

Lors du mois de consultation par le public du dossier d'enquête parcellaire, seul Monsieur Robert DANIEL s'est exprimé sur le registre dématérialisé. Celui-ci, bien que favorable au projet de la ZAC, conteste le montant de l'indemnité d'expropriation qu'il pense qu'elle sera estimée « à une valeur proche de 100€ ».

Dans son mémoire en réponse à cette observation le département précise qu'à ce jour aucun accord n'a été trouvé et aucune offre ne lui a été notifiée.

Des négociations amiables entre l'indivision et un promoteur en lien avec l'aménageur sont en discussion sans aucune garantie que celles-ci aboutissent.

Dans l'hypothèse où ce projet de ZAC serait déclaré d'utilité publique, et considérant que :

- La construction des quatre derniers bâtiments offre 110 logements supplémentaires mais nécessite l'acquisition de la parcelle Tv3,
- Le dossier est complet dans sa partie enquête parcellaire,
- Cette enquête parcellaire a suivi la procédure réglementaire.
- Les notifications de l'enquête publique ont bien été adressées aux trois propriétaires indivis.

J'émets :

UN AVIS FAVORABLE

A la cessibilité de la parcelle Tv3 par négociation amiable ou, si nécessaire, par expropriation

ANNEXES

- Décision du Tribunal Administratif de Montpellier n°E22000125/34 du 21/09/2022
- Arrêté préfectoral n° 2022.11.DRCL.0472 du 24 novembre 2022
- Avis d'ouverture de l'enquête publique
- Première publication dans les journaux locaux
  Midi Libre de l'Hérault et Gazette de Montpellier du 22/12/2022
- Seconde publication dans les journaux locaux
  Midi Libre de l'Hérault et Gazette de Montpellier du 12/01/2023
- Procès-verbal des observations du public
- Mémoire en réponse
- Constat d'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 21/09/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER
6, rue Pitot
CS 99002
34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

A22-018967 26/09/2022
DTR CAB

M. le Président du
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT
Hôtel du département
1000, rue d'Alco
34087 MONTPELLIER CEDEX

Dossier n° : E22000125 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquêtes publiques conjointes, préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation des travaux relatifs à la zone d'aménagement concerté "Pierresvives" par le Conseil Départemental de l'Hérault sur la commune de Montpellier et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la magistrate-déléguée du tribunal a désigné Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE, Ingénieur ESGM, architecte DESA, militaire retraité, en qualité de commissaire-enquêteur pour les enquêtes publiques conjointes ci-dessus visées.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Amandine BOSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

21/09/2022

N° E22000125 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 20 septembre 2022, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder aux enquêtes publiques conjointes, préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation des travaux relatifs à la zone d'aménagement concerté "Pierresvives" par le Conseil Départemental de l'Hérault sur la commune de Montpellier et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 septembre 2022 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Lison RIGAUD, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le Conseil Départemental de l'Hérault, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Hérault et à Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE.

Fait à Montpellier, le 21 septembre 2022.

La magistrate-déléguée,

Lison RIGAUD

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'environnement

Montpellier, le 24 novembre 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022.11.DRCL.0472
portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives » sur la commune de Montpellier, porté par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34

Le préfet de l'Hérault

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le traité de concession d'aménagement d'octobre 2009 et ses avenants, entre le conseil départemental de l'Hérault et la SPL Territoire 34, concernant la ZAC Pierresvives à Montpellier ;

VU l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022 ;

VU la délibération n° AD/140222/A/5 du 15 février 2022 par laquelle l'assemblée départementale décide d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et sollicite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des biens nécessaires au projet ;

VU le courrier et le dossier présentés par le conseil départemental de l'Hérault ;

VU la décision n° E22000125/34 du 21 septembre 2022 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022--09-DRCL-0357 du 14/09/2022 portant délégation de signature de Monsieur Frédéric POISOT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

ARTICLE 2 : Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

ARTICLE 3 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

ARTICLE 4 :

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :
http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.

Les mesures prises au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

ARTICLE 6 : Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

ARTICLE 7 :

Publicité sur site et en mairie

Quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins du maître d'ouvrage, à ses frais, à l'affichage de l'avis d'enquête au public sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de là ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La commune de Montpellier devra publier dans les mêmes délais cet avis par voie d'affiches et éventuellement, par tout autre procédé. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire qui devra en justifié par un certificat.

Publicité dans la presse

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, l'avis au public l'informant de son ouverture sera publié aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Publicité sur site internet

L'avis d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

ARTICLE 8 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Il rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira dans le délai d'un mois, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet. Il donnera également son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

ARTICLE 9 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 : À l'issue de l'enquête publique, l'assemblée départementale de l'Hérault sera appelé à se prononcer dans un délai qui ne peut excéder six mois, par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives » sur la commune de Montpellier.

ARTICLE 11 : Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

ARTICLE 12 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, le maire de Montpellier et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Frédéric POISOT

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :
http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement, à la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan, et à une enquête parcellaire au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et au classement/déclassement de voirie du projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et Frontignan-La Peyrade, sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan, par le conseil départemental de l'Hérault

RAPPEL

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et le giratoire de Frontignan-La Peyrade, sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan, porté par le conseil départemental de l'Hérault est soumis à une enquête publique unique préalable :
- à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan,
- à une enquête parcellaire,
- à l'autorisation environnementale,
- au classement, déclassement et reclassement des voies,

qui se déroulera **du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h00**, soit 38,5 jours consécutifs.

La RD600 est une liaison importante desservant le port de Sète-Frontignan, la station thermale de Balaruc-les-Bains et constitue également une liaison privilégiée entre l'A9 et le littoral, et supporte en outre un trafic de convois exceptionnels.

Le doublement intervient dans un contexte global d'aménagement du territoire du bassin de Thau avec l'extension de la ZAC de Balaruc-le-Vieux loisirs, l'accroissement de l'activité du port de Sète-Frontignan, le projet de transport en commun en site propre sur la RD2 et la réalisation d'une piste cyclable nord-sud sur le long de la RD2.

Le responsable du projet auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Stéphane GUILLAUME, chargé d'opération, DGA aménagement du territoire, 04 67 67 64 89 sguillaume@herault.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Vincent RABOT, retraité.

Dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h00 dans les communes désignées ci-dessous :

Communes	Adresse	Horaires d'ouverture
Frontignan, siège de l'enquête	Place de l'hôtel de ville 34110 Frontignan	du lundi au jeudi de 08h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00 le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
Balaruc-le-Vieux	17 Place de la Mairie 34540 Balaruc-le-Vieux	du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 le vendredi de 08h30 à 12h30
Balaruc-les-Bains	Avenue de Montpellier 34540 Balaruc-les-Bains	du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Poussan	1 Place de la Mairie 34560 Poussan	du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/mise-a-2x2-voies-de-la-rd600
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à à 12h00 ;

- sur le registre d'enquête déposé en mairie, suivant les horaires d'ouverture précités,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
Monsieur Vincent RABOT
"Enquête publique RD600"
Hôtel de ville
Place de l'hôtel de ville
34110 Frontignan

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/mise-a-2x2-voies-de-la-rd600

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Communes	Permanences
Frontignan, siège de l'enquête	Lundi 19 décembre 2022 de 08h30 à 12h00
Balaruc-le-Vieux	Mardi 27 décembre 2022 de 08h30 à 12h30
Poussan	Vendredi 6 janvier 2023 de 08h30 à 12h00
Balaruc-les-Bains	Lundi 16 janvier 2023 de 08h30 à 12h00
Frontignan, siège de l'enquête	Jeudi 26 janvier 2023 de 08h00 à 12h00

La décision prise par le préfet de l'Hérault sera l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement et la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan ou des refus.

Les classements-déclassements pourront être validés par délibérations des assemblées délibérantes des communes concernées et du département.

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé **du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30**, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC "Pierresvives", sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier "Pierresvives" servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

Dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique "Pierresvives"
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant :
dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :
- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte passé le 03/12/2022, il a été crée société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : SAS D BATIMENT
Siège social : 165 rue du 8 mai 1945 34400 LUNEL
Objet : carrelage, peinture, placo plâtre, plâtrier staffeur, petite maçonnerie
Durée : 99 ans
Capital : 500 €
Président : Mme GIL DANIELLE épouse DENNA demeurant 165 rue du 8 mai 1945 34400 LUNEL, née le 25/12/1973 à Montpellier
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justifications de son identité et de l'inscription en compte de ses actions
Cession des parts : soumise à l'agrément des autres actionnaires.
La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER.

Pour avis : le Président

TOUR BY LE BOUQUET

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 15 rue du Romarin 34140 BOUZIGUES
RCS MONTPELLIER 840 295 174

En date du 01/12/2022, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 01/12/2022 et de modifier l'article Siège social des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 15 rue du Romarin, 34140 BOUZIGUES.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 980 Avenue Jean Mermoz, 34000 MONTPELLIER.

L'inscription modificative sera portée au RCS MONTPELLIER tenue par le greffe du tribunal.

Hervé Lauzanne

EMPLACEMENT N°1

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL
Dénomination sociale : GRAND TREE
Capital : 1.000 euros
Siège social : 32 rue Jean Jacques Rousseau 34000 MONTPELLIER
Objet social : La création, l'exploitation, la cession d'un fonds de restauration sur place et à emporter, traiteur
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérant : Ya-Ting LIANG épouse MOINET, demeurant Bat B Apt 215 109 rue Francis Lopez 34090 MONTPELLIER
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la Gérance

SCM DU PARC

Société Civile de Moyens au capital de 185 euros
Siège social : 2 rue des Tuileries, Résidence du Parc
34300 AGDE
480 712 793 RCS BÉZIERS

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 décembre 2022, les associés ont autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 185 euros à 160 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales, cette réduction de capital prendra effet au 31 décembre 2022.
L'article 7 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Pour avis, la Gérance

CHAHLAL

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 rue d'Austerlitz - 34500 BÉZIERS
RCS BÉZIERS : 843 386 210

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de l'AG du 15/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2022. M. CHAHLAL JAMAL demeurant 22 rue d'Austerlitz 34500 BÉZIERS est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être transmis.
Dépôt au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Liquidateur

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier concernant l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier

Il sera procédé du **lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier pour l'extension du pôle digestif de l'Hôpital Saint Éloi, CHU de Montpellier.

L'objectif de l'opération est l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier sur environ 2 000 m². Ce projet répond aux besoins spécifiques du pôle digestif qui est de développer son activité interventionnelle et d'améliorer son fonctionnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Claude ROUVIERE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Stéphane FERRARI, directeur adjoint des travaux et du biomédical, CHU de Montpellier, 04 67 33 97 58.

Dossier d'enquête :
Le dossier comprenant notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale émise le 22 juin 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00,

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet dédié à l'enquête publique au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, suivant les horaires précités ;

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
Monsieur Claude ROUVIERE
Enquête publique CHU Montpellier "Saint Eloi"
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le site dédié à l'enquête au lien suivant :
https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- par courriel au lien suivant :
chumextensionblocopsteloi@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :
- mercredi 11 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au CHU de Montpellier et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier, pourra être prononcée ou refusée par le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

BFL HANDI PROJECT

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 200 avenue de Montpellier, RN 113
34740 VENDARGUES
881 335 053 RCS MONTPELLIER

L'AGE du 23/11/2022 a décidé de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts comme suit : "Import, achat, vente et revente de véhicules neufs et d'occasions toutes marques, import, achat et vente de pièces détachées et accessoires automobiles neufs et d'occasions toutes marques ; Les activités d'entretien, de réparation, de remise en état, d'aménagements de véhicules, véhicules auto-école, et notamment véhicules de transport des personnes de mobilité réduite (TPMR) ; Les activités de mécanique automobile, de carrosserie, de dépannage-remorquage, de conseils, d'accompagnement, d'assistance aux personnes ; Formation des professionnels de l'automobile, des professionnels d'auto-école et plus largement, formation professionnelle de tous corps de métiers pouvant être en lien avec le handicap".
Il a également été décidé de remplacer la dénomination sociale "BFL HANDI PROJECT" par "HANDI CONDUITE - HANDI PROJECT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de MONTPELLIER.

ODYSSÉE DROIT avocats conseils

ODYSSÉE DROIT

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
Le Blue d'Oc
120 rue Thor
34000 MONTPELLIER
04 67 17 97 10

SCI IMMO CAMBIS

Société civile immobilière
au capital de 326 240,86 euros
Siège social : Domaine Saint Jean de Pailletrice
Avenue de la Mer
34470 PEROLS
389 536 319 RCS MONTPELLIER

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décisions unanimes en date du 13 décembre 2022, les associés ont pris acte du décès de la Gérante, Madame Marie-Bernadette CARRIÈRE, domiciliée Domaine Saint Jean de Pailletrice à PEROLS (34470), survenu le 10 mars 2022.
Par mêmes décisions, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet au 13 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et ont désigné Monsieur Jean-Marc CARRIÈRE demeurant Domaine Saint Jean de Pailletrice à PEROLS (34470), en qualité de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

VALLEE CONSEIL

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 15 rue de la Santoline
34430 SAINT JEAN DE VEDAS
RCS MONTPELLIER

RECTIFICATIF de l'annonce parue sous le n° 1798 dans l'édition du 01/12/2022.
Il fallait lire : Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

PMBM

SARL en liquidation au capital social de 24 250 euros
Siège social : 1870 boulevard de la liberté 34830 CLAPIERS
510 195 894 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable. Philippe MARIN demeurant 70 impasse des Pradets à 34270 VACQUIERES a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 70 impasse des Pradets à 34270 VACQUIERES, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis et mention

En application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la profession d'avocats, il a été constitué le 22 novembre 2022, entre Me Timothée PHELIZON, Avocat au Barreau de Paris, et Me Nathalie GUYOT, Avocate au barreau de Montpellier

Une association d'avocats dénommée TPNG dont le siège est fixé au 64, Grand rue Jean Moulin, 34000 MONTPELLIER, disposant également d'une adresse 56, rue de Londres, 75008 PARIS, dont les statuts ont été soumis sans opposition au bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris et au bâtonnier de l'ordre des Avocats au barreau de Montpellier

Cette association, sur décision unanime des associés, a adopté le statut "d'association à responsabilité professionnelle individuelle", ou AARPI interbarreaux conformément aux dispositions régie par les articles 7 et 8 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, les articles 124 à 128-1 du décret n° 91- 1197 du 27 novembre 1991, les articles 1 à 11 du décret n° 2007-932 du 15 mai 2007, les articles 1832 à 1844-17 et 1871 à 1873 du Code Civil, et les dispositions du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat et des règlements des barreaux de PARIS et de MONTPELLIER

Notaires

OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES
ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT ET JEANNE CADERAS DE KERLEAU

NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)
35, avenue Royale - CS 20003
34748 VENDARGUES cedex
04 67 87 67 77

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Jeanne CADERAS de KERLEAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de CASTRIES (Hérault), dénommée "Mireille GUILHAUME-SCOTT et Jeanne CADERAS de KERLEAU", Notaires Associés**, le **9 décembre 2022**, enregistré à **SPFE de MONTPELLIER 2**, le **12 décembre 2022**, dossier **2022 00077825** référence **3404P02 2022 N 02694**, Monsieur Jérôme FERRASSE, demeurant à CALVISSON (30420) 12 rue Françoise Giroud, Célibataire. A VENDU A : La Société dénommée **SASU SALON PARADISE BY MAYLIS**, dont le siège est à MARSILLARGUES (34590) 7 boulevard Gabriel Péri, identifiée au SIREN sous le numéro 921 299 640 et immatriculée au RCS de MONTPELLIER. Un fonds de commerce de coiffure sis à MARSILLARGUES (34590) 7 boulevard Gabriel Péri, connu sous le nom commercial PARADI'Z COIFFURE et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER, sous le numéro 805 093 663. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75 000,00 EUR) s'appliquant **:** aux éléments incorporels pour SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (61 948,67 EUR), au matériel pour ONZE MILLE CINQUANTE ET UN EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES (11 051,33 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

Notaires

OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES
ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT ET JEANNE CADERAS DE KERLEAU

NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)
35, avenue Royale - CS 20003
34748 VENDARGUES cedex
04 67 87 67 77

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Mireille GUILHAUME SCOTT** le **15 décembre 2022**, les associés de la société civile immobilière dénommée SCI MJPCB, dont le siège est à SUSSARGUES (34160) 15, rue de l'olivier, identifiée au SIREN sous le n° 484 439 971 et immatriculée au RCS de MONTPELLIER, ont nommé comme nouveau gérant de cette société à compter du 15 décembre 2022, pour une durée illimitée, M. Cyril **CASTEL**, époux de Mme Séverine Nathalie CRETIER, demeurant à COMBAS (30250), 7 impasse des Champs, par suite du retrait de M. Jean-Pierre CASTEL, et décidés que le siège social qui était à SUSSARGUES (34160), 15 rue de l'Olivier, soit transféré à COMBAS (30250), 7 impasse des Champs à compter du 15 décembre 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Notaire

SCI LA CITE DES BATISSEURS

SCI au capital de 1 000 €
415 avenue du Mondial de Rugby 2007
34070 MONTPELLIER
908 327 109 RCS de MONTPELLIER

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2022, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 1er janvier 2023 au 66 rue Jacques FOUROUX - 34070 MONTPELLIER. Mention en sera faite au RCS de MONTPELLIER.

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2022, l'A.G.E de la société SAS TATTOO & ME, SAS au capital de 100 euros, siège social 160 avenue de Palavas à MONTPELLIER (34070), RCS MONTPELLIER 890 606 072 : L'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis, la Présidence

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR LA COMMUNE DE LE CRÈS

Par délibération du 6 décembre 2022 et conformément aux dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Métropole a instauré le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur les zones UI et AU0, du Plan Local d'Urbanisme, bordant la route métropolitaine 613, commune de Le Crès.
Cette délibération sera affichée en Mairie de Le Crès pendant une durée de 1 mois.

VB CONSEILS

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 1, chemin de Borie - Bureaux & Co
34170 CASTELNAU LE LEZ
RCS MONTPELLIER 843 687 401

MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 décembre 2022, il a été pris acte, et ce à compter du 19 décembre 2022, de :

- Transformer la société VB Conseils en SAS sans la création d'une nouvelle personne morale ;
  La dénomination de la société, son capital, sa durée et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.
  M. Vincent BERTET demeurant 371 rue de la Libération 34130 LANSARGUES a été nommé Président pour une durée indéterminée.
- Transférer le siège social de la société au 371, rue de la Libération 34130 LANSARGUES ;
- Modifier et compléter l'objet de la société comme suit : le courtage en prêts mobiliers et immobiliers, le courtage en opérations de banque et en services de paiement, les transactions sur immeubles et fonds de commerce, le conseil pour la gestion et les affaires, le démarchage bancaire et financier, le courtage et l'intermédiation en assurance.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX DE RÉHABILITATION - RÉSIDENCES TOURNEZY 1 ET 2 - MONTPELLIER

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim
407 avenue du Prof. E.Antonelli
CS 15590
34074 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 52 75 00
mèl : service_marches@acmhabitat.fr
web : http://www.acmhabitat.fr
SIRET 35180897700034

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public.

OBJET : Travaux de réhabilitation - Résidences Tournezy 1 et 2 - Montpellier

Référence acheteur : 2022-0282
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
Place de Tibériade 34000 MONTPELLIER
Durée : 18 mois.

DESCRIPTION : La consultation est passée selon la Procédure adaptée ouverte (Articles L.2123-1, R2123-1 1° et R2123-5 du Code de la commande publique).
Cette consultation comporte pour les lots 1/3/4/6/7/8 des conditions particulières d'exécution visées par les articles L2112-2 à L2112-4 du Code de la commande publique (clause sociale).
Il s'agit de travaux de réhabilitation énergétique de 106 logements collectifs sur les résidences TOURNEZY 1 & 2 à Montpellier. La durée des marchés est de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Classification CPV :
Principale : 45454000 - Travaux de restructuration
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Valeur estimé hors TVA : 3 653 000,00 euros

Lot N° 1 - Lot n° 1 DEMOLITION / GROS OEUVRE - CPV 45111100
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 2 - Lot n° 2 ETANCHEITE - CPV 45261420
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 3 - Lot n° 3 RAVALEMENT / ITE - CPV 45443000
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 4 - Lot n° 4 MENUISERIES EXTERIEURES / RESIDENTIALISATION - CPV 45421000
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 5 - Lot n° 5 ISOLATION DES COMBLES - CPV 45320000
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 6 - Lot n° 6 AMENAGEMENTS INTERIEURS - CPV 45442100
Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) est exigée pour ce lot.
Il s'agit du Remplacement du revêtement mural en PVC par faïences (cf. article 7 du CCTP lot 6)
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 7 - Lot n° 7 ELECTRICITE - CPV 45311200
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier
Lot N° 8 - Lot n° 8 PLOMBERIE / CVC - CPV 45331000
Lieu d'exécution : Place de Tibériade à Montpellier

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants, DC1 ou DUME ou fiche "Présentation du candidat"
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, DC2 ou DUME ou fiche "Présentation du candidat"

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, la présentation d'une liste des principaux travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du récapitulatif de l'offre technique
• 40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :
ACM HABITAT
Tél. : 04 99 52 75 00
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

REMISE DES OFFRES : 10 février 2023 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :
La fiche de présentation "candidat" est à compléter dans son intégralité et à fournir avec la candidature.
Le détail de la pondération ainsi que le système de notation sont présentés dans le règlement de la consultation. Une visite facultative sur site sera organisée. ACM HABITAT se réserve la possibilité de négocier le cas échéant. Par application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, ACM Habitat se réserve le droit de recourir à des marchés complémentaires, dans la limite de 25 % du montant du marché initial.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 16 décembre 2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

LIBRICIEL

SCOP S.A. au capital variable de 140 300 €
Siège social : 140 rue Aglaonice de Thessalie
34170 CASTELNAU LE LEZ
RCS MONTPELLIER : 491 011 698

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2022, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société, et ce, à compter du 15 décembre 2022 selon la rédaction suivante :
- la conception, le développement, la maintenance, le support, l'hébergement, l'infogérance de logiciels libres métiers et la fourniture des prestations, notamment de transfert de compétence, associées ;
- la promotion et la diffusion du logiciel libre, et l'affirmation de son adhésion au logiciel libre au travers de ses productions et de ses moyens de production ;
- les métiers de la Société s'adresseront notamment en direction de la sphère publique (administrations et entreprises publiques), des entreprises de droit privé adressant la sphère publique, et de l'Economie Sociale et Solidaire, prioritairement sur le territoire national ;
- de favoriser la mise en place de synergies, de partenariats, de relations commerciales avec les SCOP et des SCIC ;
- l'adhésion et la participation aux outils financiers et aux structures du Mouvement Scop ;
- ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis

MARC DESSEAUX CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 129 chemin Rural Dix-Huit - 34500 BÉZIERS
903 385 334 RCS BÉZIERS

Le 30/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 30/09/2022. Monsieur Marc DESSEAUX, demeurant 129 chemin Rural Dix-Huit 34500 BÉZIERS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 129 Chemin Rural Dix-Huit 34500 BÉZIERS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BÉZIERS.

Pour avis, le Liquidateur

MARC DESSEAUX CONSEIL

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 129 chemin Rural Dix-Huit - 34500 BÉZIERS
903 385 334 RCS BÉZIERS

Le 30/09/2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc DESSEAUX de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2022.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BÉZIERS.

Pour avis, le Liquidateur

Montpellier
Go Sport : les salariés (un peu) rassurés
Page 2

Montpellier Métropole
Éclairage : objectif 100 % Led en 2026
Page 5

JEUDI 22 DÉCEMBRE 2022 - midilibre.fr

1,30 € - N°28154

Midi Libre

Montpellier / Lunel

GRÈVE À LA SNCF
LA MAUVAISE SURPRISE DE NOËL

200 000 voyageurs risquent de se retrouver à quai. En cause le mouvement social d'un collectif de contrôleurs. Témoignages en Occitanie.

Pages France / Europe / Monde

PHOTO JEAN MICHEL MART

Montpellier
Chocolatiers mais aussi véritables sculpteurs
Page 3

MONTPELLIER
LE MYSTÈRE DE L'ÉMAIL DES DENTS
Un chercheur a peut-être percé le secret de la résistance des molaires.

Pages Occitanie

PHOTO EVA TISSOT

SPORTS D'HIVER
Des mesures pour skier en sécurité
Les stations multiplient la prévention et les aménagements pour éviter les accidents. Exemple à Font-Romeu dans les Pyrénées.

Pages Occitanie

PHOTO MAXPPP

IMMIGRATION
Vers une carte de séjour professionnelle
Le gouvernement veut créer ce dispositif pour attirer des soignants étrangers.

Pages France / Europe / Monde

CADEAUX
Le furoshiki, l'autre façon d'emballer
Les Japonais utilisent des foulards plutôt que du papier. La tendance arrive en région.

Pages Occitanie

PHOTO ENVATO ELEMENTS

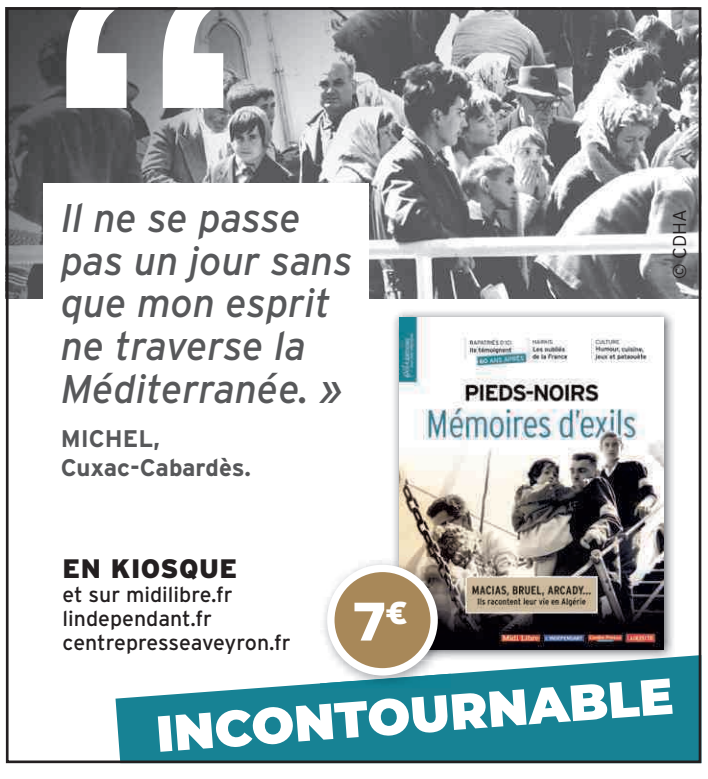

M 0274 - 1222 - 1,30 € - 0

PEFC 10-31-3491 PEFC Certifié

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

191624

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30**, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC "Pierresvives", sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier "Pierresvives " servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement -

04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique " Pierresvives"
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant :

dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,

- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,

- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetespubliques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

192131

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier concernant l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier

Il sera procédé **du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier pour l'extension du pôle digestif de l'Hôpital Saint Éloi, CHU de Montpellier.

L'objectif de l'opération est l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier sur environ 2000 m². Ce projet répond aux besoins spécifiques du pôle digestif qui est de développer son activité interventionnelle et d'améliorer son fonctionnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Claude ROUVIERE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Stéphane FERRARI, directeur adjoint des travaux et du biomédical, CHU de Montpellier, 04 67 33 97 58.

dossier d'enquête :

Le dossier comprenant notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale émise le 22 juin 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00,

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet dédié à l'enquête publique au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, suivant les horaires précités ;

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Claude ROUVIERE
Enquête publique "CHU Montpellier " Saint Eloi "
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le site dédié à l'enquête au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- par courriel au lien suivant : chumextensionblocopsteloi@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 11 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00

- vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au CHU de Montpellier et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.frpendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier, pourra être prononcée ou refusée par le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

VIE DES SOCIÉTÉS

FONDS DE COMMERCE

190834

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de:

S.A.R.L. PROJET IMMO

38 rue des Santolines

34270 LES MATELLES

SIREN: 501825871

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES **"SO.CA.F."**, 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème, pour les opérations de :

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS

GESTION IMMOBILIERE

visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA. F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence RN/ SP. 26 597

190832

CESSATION DE GARANTIE

RN / SP. 13 930

Sur la demande de :

S.A.S.U. FDI GACI

501 rue Georges Méliès @7Center- Immeuble H@rmonie

34000 MONTPELLIER

SIREN : 418490439

Succursale(s):

-10 rue des Etuves 34000 MONTPELLIER

-230 rue des Ecoles 34670 BAILLARGUES

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES **"SO.CA.F."**, 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème, pour les opérations de :

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC MANIEMENT DE FONDS

SYNDIC DE COPROPRIETE

GESTION IMMOBILIERE

visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit.

Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau garant de S.A.S.U. FDI GACI a justifié auprès de la SO.CA.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.CA.F.

En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

190855

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de :

S.A.S.U. CG TRANSACTIONS

1 impasse Raygi

34470 PEROLS

SIREN: 878056357

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES "**SO.CA.F.**", 26 Avenue de Suffren, PARIS 15 ème, pour les opérations de :

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS

visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA. F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP. 32379

192618

CESSATION DE GARANTIE

JF / SP. 29 474

Sur la demande de

S.A.R.L. FONCIA SIAM

Immeuble Antinea 185 Rue Léon Blum

34000 MONTPELLIER

SIREN :751067679

Succursale(s) :

1910 avenue de toulouse 34070 MONTPELLIER

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSION IMMOBILIERES ET FINANCIERES **"SO.CA.F."**, 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème. pour les opérations de :

GESTION IMMOBILIERE

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETEN–TION DE FONDS

SYNDIC DE COPROPRIETE

visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit.

Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau

garant de S.A.R.L. FONCIA SIAM a justifié auprès de la SO.CA.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO. CA.F.

En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

Nous assurons toutes vos formalités

Publiez votre annonce légale sur legale-online.fr ou contactez-nous au 04 3000 2020

190835

CESSATION DE GARANTIE

JF I SP. 30 383

Sur la demande de :

S.A.S. DIFIRE

6 bis rue Pierre Paul Riquet - ZI

34300 AGDE

SIREN : 807745146

Succursale(s) :

Entrée du Village Naturiste - Rd point du Bagnas 34300 AGDE

Résidence Natura Beach - boulevard des Matelots 34300 AGDE

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES « **SO. CA.F.** », 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème, pour les opérations de:

GESTION IMMOBILIERE

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS

visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit.

Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau garant de S.A.S. DIFIRE a justifié auprès de la SO.CA.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.CA.F.

En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

DISSOLUTION LIQUIDATION

191218

AVIS

Geodeliv, SASU au capital de 1000,0 €. **Siège social:** 50 grand rue mario roustan 34200 Sète. 899679914 RCS MONTPELLIER. Le 01/06/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, **M. Olivier Marechal** , 50 Grande Rue Mario Roustan 34200 Sète, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de MONTPELLIER.

PROCEDURES COLLECTIVES

JUGEMENT D'OUVERTURE

193152

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ A PRONONCE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE A L'EGARD DE

EUROQUIPMENTS (SARL)

3, Place Bion Marlavagne

12100 Millau

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN TECHNOLOGIES

RCS RODEZ 530 369 610

LIQUIDATEUR :

ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Guillaume LARCENA

7, rue André Michel

34000 Montpellier

Date de cessation des paiements : 31/12/2021.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion a paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

https://www.creditors-services.com

POUR EXTRAIT,
LE GREFFIER
ME Sainclair GUILLAUME

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

AUTRES ANNONCES LÉGALES

DIVERS ANNONCES LÉGALES

193155

scp Frédéric Vidal et Philippe Cabanes,
Notaires associés
18 avenue DE LA VOIE DOMITIENNE
34537 BEZIERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 13 avril 2021, Madame Michèle REY née LEGUIS, demeurant à BEZIERS (34500), née à POISSY (78300) le 2 décembre 1940 et décédée à BEZIERS (34500), le 30 septembre 2022, a consenti un legs universel. Consécutivement à ce décès, le testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt par Maître Frédéric VIDAL, notaire à BEZIERS (Hérault), le 5 octobre 2022. Un acte de notoriété a été dressé par Maître Frédéric VIDAL, Notaire à BEZIERS (Hérault), duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric VIDAL, notaire à BEZIERS (Hérault), 18 avenue de la Voie Domitienne, Immeuble LE FORUM, référence CRPCEN 34037, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de BEZIERS de la copie authentique du procès-verbal de dépôt du testament et de la copie figurée de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS D'OBSÈQUES

MONTPELLIER.

Céline HOULÈS et Louis SELLEZ, sa fille et son gendre ;
Noëlle HOULÈS, sa maman ;
Jean-François et Chantal HOULÈS,
son frère et sa belle-sœur ;
Gilbert et Andy HOULÈS, son frère et sa belle-sœur ;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Didier HOULÈS

survenu le mardi 20 décembre 2022.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 décembre 2022, à 16 heures , au complexe funéraire de Grammont, suivie de la crémation.

S.F MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
Domaine de Grammont SAEML SFMA
04.67.22.83.83 - Nuit : 06.11.51.42.45

NÎMES, MONTPELLIER, MILLAU.

Monsieur François ARLÈS

était l'être que je chérissais le plus au monde.
Il a disparu subitement à Nîmes le 18 décembre, dans sa 66e année, me laissant inconsolable.
L'inhumation aura lieu le vendredi 23 décembre 2022, à 15 heures, au cimetière Saint-Lazare de Montpellier.
Il n'y aura pas de cérémonie religieuse mais toutes les prières sont les bienvenues.
Je sais que ses connaissances n'ont pour lui qu'estime et affection.

Sa sœur, Sylvie ARLÈS.

PF GALLOUEDEC
JEAN JAURES - NÎMES
Tél. 04.66.58.38.38

LA PEYRADE, MÈZE.

M. et Mme De OLIVEIRA Anne née RUNCO
et son époux Jean,
Mme Chantal RUNCO,
ses filles ;
Pascal De OLIVEIRA, son petit-fils,
parents et alliés
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur René RUNCO

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 23 décembre 2022, à 11 heures, en l'église de La Peyrade, suivie de l'inhumation au cimetière de La Peyrade.

POMPES FUNEBRES BONFIGLIO
SETE LA PEYRADE-FRONTIGNAN
Tél. 04.67.46.60.60

BALARUC-LES-BAINS, PARIS.

M. Andreas TIRLER, son fils
et sa compagne Edwige CABRERA ;
M. François GERIN, son frère ;
Naomi, Gabriel, ses petits-enfants,
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Dominique GERIN

La crémation aura lieu le vendredi 23 décembre 2022, à 11 h 15 au crématorium de Sète

POMPES FUNEBRES BONFIGLIO
SETE LA PEYRADE-FRONTIGNAN
Tél. 04.67.46.60.60

RIOLS, MOLIÈRES-CAVAILLAC, CAHORS, NICE, CARROS, ESPIRA-DE-L'AGLY, MILLAS, MARSEILLE.

M. Pierre AUZIAS, son époux ;
Mme Brigitte LEFEVE, sa belle-sœur, son fils
et ses enfants ;
M. et Mme Jacques BENITEZ, son neveu,
ses enfants et petit-enfants ;
M. et Mme Hervé CANAC et ses enfants ;
M. Pascale LEFEVE ;
M. et Mme Alain CARLOS et ses enfants
et petits-enfants ;
Mme Jacqueline AUZIAS ;
Mme Élise AUZIAS et ses enfants et petits-enfants ;
M.et Mme Bernard AUZIAS et leur fille,
Mme Gilbert AUZIAS et ses enfants et petit-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeannine AUZIAS
née LEFEVE

survenu à l'âge de 89 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 26 décembre 2022, à 15 heures, en la salle de cérémonie des pompes funèbres.

SAUSSINES, RESTINCLIÈRES.

Mme Maryse PLAGNIOL, son épouse ;
M. l'Abbé Michel PLAGNIOL ;
M. et Mme Laurent et Myriam PLAGNIOL ;
Thomas et Lucie, ses petits-enfants
ainsi que leurs conjoints,
Les familles CROXATTE, REBOUL et GELY
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel PLAGNIOL
Ancien 1er adjoint au maire

survenu le mardi 20 décembre 2022 à l'âge de 89 ans, muni des sacrements de l'église.
Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 23 décembre 2022, à 14 h 30, en l'église Saint Etienne à Saussines suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.

Dépôt de condoléances : www.avisdedeces.net

CHAMBRE FUNERAIRE
ROC ECLERC SALAZARD
LUNEL - Tél. 04.67.200.234

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Herault

- **Balaruc-les-Bains :**
  14 h 30 : Madame **Eliane CANAPE**, en l'église.
- **Béziers :**
  11 h 15 : Monsieur **Laurent CABANES**, au crématorium Le Pech Bleu. *PECH BLEU MARBRERIE YEDRA SASU tél.04.67.62.68.84*
  14 h 00 : Madame **Gisèle BELLEZA**, en la salle des Hommages du Pech Bleu. *POMPES FUNEBRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.05*
- **Cazilhac :**
  15 h 00 : Monsieur **Denis BANAL**, en l'église. *PF ATGER BULIGAN tél.04.67.73.46.20*
- **Ganges :**
  15 h 00 : Madame **Yvonne BOUCHER**, en l'église. *PF THEROND FLAVIER - GANGES - FUNECAP SUD EST tél.04.76.73.83.98*
- **Montpellier :**
  08 h 30 : Madame **Joelle BELLAS**, au complexe funéraire Grammont. *SARL A.P.F. ALIAGA tél.04.67.75.19.60*
  10 h 30 : Madame **Monique MESTRE**, au complexe funéraire Grammont. *SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72*
  14 h 00 : Monsieur **Henri PICHERAL**, au complexe funéraire de Grammont. *SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72*
  15 h 00 : Monsieur **Raymond MAILLARD**, au complexe funéraire. *SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72*
- **Puimisson :**
  10 h 00 : Monsieur **Richard COMBESCURE**, en l'église . *POMPES FUNEBRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.05*
- **Quarante :**
  15 h 00 : Monsieur **Antoine GARCIA**, en l'église Sainte-Marie.
- **Saint-Félix-de-Lodez :**
  15 h 00 : Madame **Vincente HOSTEIN**, en l'église. *MARBRERIE CLERMONTAISE tél.04.67.96.09.91*
- **Saint-Georges-d'Orques :**
  10 h 00 : Monsieur **Gilbert FOUILHE**, en l'église. *SARL A.P.F. ALIAGA tél.04.67.75.19.60*
- **Saint-Jean-de-Védas :**
  10 h 00 : Monsieur **Louis CABROL**, en l'église. *PF NAZON FRED tél.04.67.10.01.00*
- **Valras-Plage :**
  15 h 00 : Monsieur **Louis OLIVIER**, en l'église. *POMPES FUNEBRES DEYRES tél.04.67.35.96.36*
- **Villeneuve-lès-Maguelone :**
  09 h 30 : Madame **Rolande TRIMON**, en l'église. *P F LANGUEDOCIENNES BERTRAND SAR tél.04.67.68.23.16*

Mercredi 18 janvier

PATRIMOINE
Visites guidées :
• "La faculté de médecine : un bâtiment historique". À 10h, 2 rue de l'École-de-Médecine. Tarif : 15 € (11 €).
• "L'essentielle". À 14h30, au départ de la place de la Comédie. Tarif : 6 € à 11 €.
À 10h. Au départ de différents lieux. Sur inscription : montpellier-tourisme.fr. 04 67 60 60 60. contact@ot-montpellier.fr.

PEINTURE
Visite guidée de l'exposition "Djamel Tatah, le théâtre du silence". Artiste contemporain installé à Montpellier depuis 2019, Djamel Tatah propose une peinture épurée dans laquelle la figure humaine prend place sur de profonds aplats colorés.
À 14h. Au musée Fabre, 39 bd Bonne-Nouvelle. 15 € (10,50 €). museefabre.montpellier3m.fr. 04 67 14 83 00. musee.fabre@montpellier3m.fr.

DROIT
Visite guidée de l'exposition "L'avocat dans la cité", qui interroge le rôle central de l'avocat dans la ville à travers 5 thématiques. Par le barreau de Montpellier.
À 16h. À l'espace Dominique-Bagouet, esplanade Charles-de-Gaulle. Gratuit. montpellier.fr. 04 67 63 42 78.

PAS TRÈS LOIN

PAYSAGES À LODÈVE
Visite guidée de l'exposition temporaire "En route vers l'impressionnisme". Accrochage illustrant l'évolution du paysage depuis la fin du XVIIIe - début XIXe s. jusqu'à la modernité de Denise Esteban (1925-1986) en passant par l'impressionnisme.
À 15h. Au musée de Lodève, square Georges-Auric. 13 € (11 €). Moins de 12 ans : gratuit. Réservation conseillée. Tarif incluant l'entrée au musée. museedelodeve.fr. 04 67 88 86 10.

Vernissages

MONTPELLIER

BEAUX-ARTS
Dehors : la maison, exposition de dix jeunes artistes de l'École des Beaux-Arts.
De 18h à 21h. À la MPT Frédéric-Chopin, 1 rue du Marché aux bestiaux. Gratuit. 04 34 46 67 87.

Balades

TOUT PRÈS

RANDONNÉE À CASTRIES
Marche avec l'association Passion région.
À 13h30. Au départ du Casino de Celleneuve à Montpellier ou du parking d'Intermarché à Prades-le-Lez. Frais de covoiturage : 3 €. passion-region.com. 04 11 75 63 79. passion.region2@gmail.com.

PAS TRÈS LOIN

RANDONNÉE À CELLES
Marche avec les Chemins de l'évasion.
À 13h30. Au départ des Collines d'Estanove, portail n°4 en face du n° 146 rue du Lavandin à Montpellier. Frais de covoiturage : 8 €. lescheminsdelevasion.fr. 06 33 34 02 58. garnierjc1@hotmail.fr.

Et aussi

TOUT PRÈS

COMPOST À PALAVAS
Inauguration de la première aire de compostage partagé, en partenariat avec l'agglomération du Pays de l'or.
À 11h. Au 879 avenue Évêché-de-Maguelone. palavaslesflots.com. 04 67 07 73 34.

PAS TRÈS LOIN

FESTIVAL DE FLAMENCO À NÎMES
Parole aux artistes, dialogue avec Andres Marin, prix national de danse 2022 catégorie création et avec José María Velázquez-Gaztelu, poète, écrivain et journaliste.
À 12h30. Au bar du théâtre Bernadette-Lafont, 1 place de la Calade. Gratuit. theatredenimes.com. 04 66 36 65 00. contact@theatredenimes.com.

Sport

PAS TRÈS LOIN

SPORTEZ-VOUS BIEN AU GRAU-DU-ROI
Sortie randonnée pour tous.
De 9h à 12h. Devant le palais des sports, allée Victor-Hugo. Gratuit. ville-legrauduroi.fr. 04 66 73 93 79.

TV

MONTPELLIER

CHEZ NOUS
Qui veut être mon associé ?, divertissement dans lequel six investisseurs décident d'injecter ou non de l'argent dans un projet qui leur est présenté. Rémy Groussard, créateur des "Ateliers de Tonton Pierro" à Graissessac (34), tentera de convaincre les investisseurs de mettre de l'argent dans une chaîne de magasins de bonbons.
À 21h05. Sur M6.

SÉRIE
And just like that..., c'est la suite de "Sex and the city". Les copines de toujours doivent affronter la cinquantaine, les enfants qui deviennent des ados pénibles, et la maladie. Mais toujours avec classe...
À 22h50. Sur TF1.

CHEZ NOUS
Enquêtes de région, magazine présenté par Anne-Sophie Mandrou et Nicolas Albrand. Thème : "l'insécurité en Occitanie".
À 23h. Sur France 3 Occitanie.

PROCHAIN WEEK-END

JEUDI 19

• **Mozart, à Montpellier**. "La flûte enchantée", dernier chef-d'œuvre de Mozart (1791) sur une mise en scène d'Anna Bernreitner inspirée des mangas et adaptée aux enfants. *À 19h à l'Opéra-Comédie. COMPLET.*

• **Seule en scène, à Montpellier**. "Katherine Poneuve", seule en scène de la danseuse et comédienne Lara Marcou. *À 20h au théâtre Jean-Vilar.*

• **Danse contemporaine, à Montpellier**. "Casse-Noisette", chorégraphie de Blanca Li, d'après la musique de Tchaïkovski avec les arrangements de Tao Gutierrez. La chorégraphe espagnole revisite l'œuvre classique avec des touches d'acrobatie et de hip-hop. *À 20h à l'opéra Berlioz du Corum.*

• **Variété française, à Pérols**. Clara Luciani interprète ses albums "Sainte-Victoire" et "Cœur". *À 20h30 à l'Arena.*

VENDREDI 20

• **Festival chrétien du cinéma, à Montpellier**. 25e édition sur le thème "Errance, itinérance". Apéro-philo avec Jean-François Lavigne, professeur à l'Université Paul-Valéry. À 18h. Soirée d'ouverture avec le film "Qui chante là-bas ?" de Slobodan Sijan (Yougoslavie, 1980, 1h26). Présenté par l'équipe du festival. *À 20h. Au Centre Rabelais.*

• **Mythes revisités, à Montpellier**. "Andy's gone", l'intégrale : "Andy's gone", suivi de "La faille" et "De vos yeux", trois spectacles de la compagnie Adesso e Sempre. Un triptyque interactif et immersif qui plonge le public au cœur même d'un conte d'anticipation. *À 19h au théâtre Jean-Claude Carrière.*

• **Marc Lavoine, à Montpellier**. Le chanteur est sur scène avec son 14e album "Adulte jamais". *À 20h au Corum.*

• **Nuit de la lecture, à Jacou**. Rencontre avec l'auteur Nicolas Nutten autour de son thriller "Comme deux gouttes de sang". Dans le cadre de la Nuit de la lecture. *À 20h à la médiathèque municipale Michèle-Jennepin.*

SAMEDI 21

• **Festival de la radio éducative, à Montpellier**. 4e édition : un festival qui tend le micro aux oubliés. *À 10h à la Halle Tropisme.*

• **Humour, à Montpellier**. Seb Mellia livre son stand-up "Ne perd jamais", entre improvisations et anecdotes personnelles. À 20h au Corum.

• **Festival Télérama, dans l'Hérault et le Gard**. Les meilleurs films de l'année 2022 à voir ou revoir. 4 € chaque séance avec le Passe Festival Cinéma Télérama disponible dans l'hebdomadaire ou sur festivals.telerama.fr. Au cinéma Nestor-Burma à Montpellier, au Cinémistral à Frontignan, au Taurus à Mèze, au Comœdia à Sète, au Travelling à Agde, au MonCiné à Béziers, au cinéma Jean-Claude Carrière à Bédarieux, au cinéma Alain-Resnais à Clermont-l'Hérault, au Venise à Sommières.

• **Musique et humour, à Montpellier**. Yvette et Michel, duo sétois de chansons humoristiques. Et partage de la traditionnelle galette. Dans le cadre des Rencontres du Nouvel an des Maisons pour tous. *À 16h à la MPT Georges-Sand.*

• **Nuit de la lecture, à Montpellier**. Visite familiale "Panique sur l'Olympe". Après une session d'un jeu de société inventé par les équipes du musée, visite de la galerie des Colonnes : lectures d'ouvrages sur la mythologie et découverte des tableaux. *À 16h au musée Fabre.*

• **Théâtre, à Castelnau-le-Lez**. "Colères", spectacle de François Rollin, joué par Jean-Jacques Vanier. L'artiste se glisse dans la peau de Jacques Martineau, râleur professionnel et victime absolue, révolté de naissance. À partir de 12 ans. À 20h30 au Kiasma.

DIMANCHE 22

• **Rugby, à Montpellier**. Montpellier/London Irish, en coupe d'Europe de rugby masculin. À 14h au GGL Stadium.

La Gazette n° 1804 - Du 12 au 18 janvier 2023

CIILS
SAS au capital de 1 000.00 euros
Siège Social : 559, avenue de l'Europe 34170 CASTELNAU LE LEZ
RCS MONTPELLIER 792 644 452

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, il a été décidé, et ce à compter du 28 novembre 2022, de transférer le siège social du 559, avenue de l'Europe - 34170 CASTELNAU LE LEZ au 230, rue Antoine de Saint Exupéry - 34130 MAUGUIO.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président

VALMAILLARGUES
SCI au capital de 229 436 euros
Siège social : Mas de Valmaillargues Route de Montferrier
34790 GRABELS
RCS MONTPELLIER B 417 684 131

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2022, Madame PROUST Anne, demeurant Mas de Valmaillargues - Route de Montferrier - 34790 GRABELS, a été nommée gérante de la société à compter du 20 décembre 2022 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur PROUST François, décédé.
Les statuts ont été modifiés en raison de la nouvelle répartition des parts sociales.

Pour avis, la Gérante

V - T - C
Société à responsabilité limitée à Associé Unique
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 46, Impasse du Porche
34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS
791 394 851 RCS MONTPELLIER

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'AG du 2 janvier 2023, l'associé unique après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur GELY Franck demeurant 46, Impasse du Porche - 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER.

Pour avis, le Liquidateur

SCI LES GENÊTS
SC au capital de 300 €
Siège social : 62 rue Fréderic Mistral 34400 LUNEL
RCS MONTPELLIER : 451 419 303

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de l'AG du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. M. GIBARU Guy demeurant 47 avenue de la Malle Poste 30111 CONGÉNIES est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être transmis.
Dépôt au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Liquidateur

MOSAÏQUE MAGAZINE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Payssials le bas 8238 avenue Lanza Del Vasto
34700 LODÈVE
RCS MONTPELLIER : 850 991 910

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de l'AGE du 20 décembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Mme Renée MALAVAL demeurant 10 Payssials le bas 34700 LODÈVE est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être transmis.
Dépôt au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Liquidateur

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPEL

Il sera procédé **du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30**, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC "Pierresvives", sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier "Pierresvives" servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

Dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique "Pierresvives"
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant :
dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :
- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

Service annonces légales
Contact : Marie-Laure Boyer
Tél. 06 75 08 84 20
E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.fr
www.lagazette-legales.fr
www.lagazettedemontpellier.fr

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier concernant l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier

RAPPEL

Il sera procédé du **lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier pour l'extension du pôle digestif de l'Hôpital Saint Éloi, CHU de Montpellier.

L'objectif de l'opération est l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier sur environ 2 000 m². Ce projet répond aux besoins spécifiques du pôle digestif qui est de développer son activité interventionnelle et d'améliorer son fonctionnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Claude ROUVIERE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Stéphane FERRARI, directeur adjoint des travaux et du biomédical, CHU de Montpellier, 04 67 33 97 58.

Dossier d'enquête :
Le dossier comprenant notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale émise le 22 juin 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00,

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet dédié à l'enquête publique au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, suivant les horaires précités ;

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
Monsieur Claude ROUVIERE
Enquête publique CHU Montpellier "Saint Eloi"
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le site dédié à l'enquête au lien suivant :
https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- par courriel au lien suivant :
chumextensionblocopsteloi@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :
- mercredi 11 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au CHU de Montpellier et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier, pourra être prononcée ou refusée par le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

JARDISCOP

Société coopérative de production à responsabilité limitée
à capital variable de 2 000 €
Siège social : 16 Allée Marie Laurencin 34090 MONTPELLIER
RCS de MONTPELLIER 824 538 631

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire de ladite société à compter du 31/12/2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. BAUDON Jean-Pierre, domicilié chemin du rat du Merle 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le mandat de gérante de Mme Silovy Nathalie prend fin à compter du 31/12/2022 au soir.
Le siège de liquidation est fixé au 16 allée Marie Laurencin 34090 MONTPELLIER.
Les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions seront présentées devant le tribunal de commerce de MONTPELLIER.
Mention sera faite au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Liquidateur

ACM HABITAT BY Altémed

RÉSULTAT DE CONCOURS

CONCOURS EUROPÉEN DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE 179 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX - RÉSIDENCE SATURNE - MONTPELLIER

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim
407 avenue du Prof. E.Antonelli
CS 15590
34074 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 52 75 00
mèl : service_marches@acmhabitat.fr
web : http://www.acmhabitat.fr
SIRET 35180897700034

OBJET : Concours européen de maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de 179 logements collectifs sociaux - Résidence Saturne - Montpellier

Référence acheteur : 2022-0036
Nature du marché : Services
Concours restreint.
Classification CPV :
Principale : 71221000 - Services d'architecte pour les bâtiments

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP :
25 février 2022

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10
greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :
CCIRAL - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Place Félix-Baret CS 80001 - 13282 Marseille 06

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré contractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

RÉSULTAT :
Nombre de participants : 3
AMG ARCHITECTES, 10 rue Henri Guinier, 34000 Montpellier
Prime attribuée HT : 663 850,00 euros
Le lauréat est une PME : NON
Sous-traitance : oui.
Part de la sous-traitance Inconnue.

Renseignements complémentaires :
Le montant forfait initiale de rémunération est de 663 850,00 euros HT, dont la part du contractant mandataire est de 346 596,09 euros HT et le montant de la partie co-traitée est de 317 253,92 euros HT.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 03 janvier 2023

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

Société civile "Huit- M"

au capital de 622 000,00 €
Siège social : 450 rue Louis Lépine - 34000 MONTPELLIER
N° de SIREN : 834 019 143
RCS de MONTPELLIER

Suivant acte constatant des décisions unanimes des associés en date du 16 décembre 2022, Madame Muriel Sandrine Hélène DEL-FABBRO-MOUSSETTE, demeurant à MAGALAS (34480), Domaine Saint-Paul et Madame Maud Marie-Louise Michèle Andrée MOUSSETTE, demeurant à PUIVERT (11230), 2 rue de la Plone, Hameau de Campgast ont été toutes deux nommées gérantes à compter du 16 décembre 2022 pour une durée illimitée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément en remplacement de Madame Michèle Andrée Jeanne Isabelle MOUSSETTE décédée à BEZIERS (34500), le 13 octobre 2021 et de Monsieur Jean-Pierre Roger Désiré MOUSSETTE décédé à MONTPELLIER (34000) le 7 juillet 2022.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de MONTPELLIER (34000).

Société civile immobilière "SCI 350 NOBEL"

au capital de 580 000,00 €
Siège social : 450, rue Louis Lépine - 34000 MONTPELLIER
N° de SIREN : 479 099 244
RCS de MONTPELLIER

Suivant acte constatant des décisions unanimes des associés en date du 16 décembre 2022, Madame Muriel Sandrine Hélène DEL-FABBRO-MOUSSETTE, demeurant à MAGALAS (34480), Domaine Saint-Paul a été nommée gérante, à compter du 16 décembre 2022 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Roger Désiré MOUSSETTE décédé à MONTPELLIER (34000) le 7 juillet 2022.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de MONTPELLIER (34000).

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE D'EXÉCUTION
OPÉRATION 42 LOGEMENTS - RESTANQUE/AURIC - MONTPELLIER

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim
407 avenue du Prof. E. Antonelli
CS 15590
34074 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 52 75 00
mèl : service_marches@acmhabitat.fr
web : http://www.acmhabitat.fr
SIRET 35180897700034

OBJET : Marché de maitrise d'oeuvre d'exécution - Opération 42 logements - Restanque/Auric - Montpellier

Référence acheteur : 2022-0079
Nature du marché : Services
Procédure ouverte.
Classification CPV :
Principale : 71300000 - Services d'ingénierie

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du récapitulatif de l'offre technique
• 40% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP :
14 avril 2022

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10
greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :
CCIRAL - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Place Félix-Baret CS 80001 - 13282 Marseille 06

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré contractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Valeur totale du marché (hors TVA) : 136 500 euros
Nombre d'offres reçues : 3, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3
Date d'attribution : 21/12/22
Marché n° : 22-0190-5186
ECOME, 1666 avenue de l'Europe, 34170 Castelnau-le-Lez
Montant HT : 136 500,00 euros
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : non.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 03 janvier 2023

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

K30 - ACTION N° 68 : DÉPLOIEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim
407 avenue du Prof. E. Antonelli
CS 15590
34074 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 52 75 00
mèl : service_marches@acmhabitat.fr
web : http://www.acmhabitat.fr
SIRET 35180897700034

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public.

Objet : K30 - ACTION N° 68 : DÉPLOIEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Référence acheteur : 2022-0277
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
Allée Jean Piaget & Rue André Franquin
34000 MONTPELLIER
Durée : 6 mois.

DESCRIPTION : La consultation est passée selon la Procédure adaptée ouverte (Articles L.2123-1, R2123-1 1° et R2123-5 du Code de la commande publique).
Il s'agit de l'Installation de centrales photovoltaïques sur 2 résidences pilotes d'ACM HABITAT : Clos Des Lauriers & Jardins De La Valsière à Montpellier.
La durée du marché est de 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Classification CPV :
Principale : 45317000 - Autres travaux d'installation électrique
Complémentaires : 09331200 - Modules solaires photovoltaïques
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants, DC1 ou DUME ou fiche "Présentation du candidat"
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, DC2 ou DUME ou fiche "Présentation du candidat"
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, la présentation d'une liste des principaux travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Quali PV ELECTRICITE
- Quali PV BATIMENT

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du récapitulatif de l'offre technique
• 40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :
ACM HABITAT - Tél. : 04 99 52 75 00
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

REMISE DES OFFRES : 23 janvier 2023 à 12h00 au plus tard.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
La fiche de présentation "candidat" est à compléter dans son intégralité et à fournir avec la candidature.
Le détail de la pondération ainsi que le système de notation sont présentés dans le règlement de la consultation. ACM HABITAT se réserve la possibilité de négocier le cas échéant. Par application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, ACM Habitat se réserve le droit de recourir à des marchés complémentaires, dans la limite de 50 % du montant du marché initial.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 04 janvier 2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

LE SAINT JEAN

SARL en cours de liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social : 40 Grand Rue 34470 PEROLS
RCS MONTPELLIER n° 480 639 160

Les associés se sont réunis le 31 octobre 2022, ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Jean Paul KARLAK, domicilié 30 rue du Levant 34130 CARNON, liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation, et ce à compter du 31 octobre 2022.
Les formalités afférentes à la radiation de la société seront déposées au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER.

Pour avis

TEAM PERFORMANCE

EURL au capital de 3 000 €
Siege social : 48 avenue de Montpellier 34470 PEROLS
RCS MONTPELLIER 452 577 091

Par décisions de l'AGE du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2023, nommé en qualité de liquidateur M. Patrice GABRIEL demeurant 48, avenue de Montpellier, 34470 PEROLS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Liquidateur

SOLUTIONS DE PUBLICATION ET DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Un concept innovant et sécurisé : guichet unique de saisie assistée avec contrôles jurisprudentiels.

Une seule transmission de vos avis de publicité vers tous les supports de votre choix : BOAMP, JOUE, *La Gazette* (et tous les JAL), presse spécialisée…

Alerte email gratuite et personnalisée des 110 000 entreprises enregistrées au niveau national, dont 24 000 sont actives en Languedoc-Roussillon, en fonction de l'objet et du lieu d'exécution.

Profil acheteur permettant de satisfaire à toutes les obligations de 2010 et 2012.

SERVICE ANNONCES LÉGALES - Marie-Laure Boyer - 06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530 - 34960 Montpellier cedex 2
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
annonceslegales@gazettedenimes.fr

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

194405

AVIS DE PUBLICITE

Commune de Villeneuve-Lès-Béziers

VILLE DE VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS

M. Fabrice SOLANS - Maire

Place Michel Solans 34420 Villeneuve-lès-Béziers

Tél : 04 67 39 47 80

SIRET 21340336300129

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Accord cadre pour travaux de réfection et aménagement de la voirie communale

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 07/02/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/01/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agglobeziers.marches-publics.info/

AVIS D'ATTRIBUTION

194462

AVIS D'ATTRIBUTION

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim

407 avenue du Prof. E.Antonelli CS 15590 - 34074 Montpellier - Cedex 3

Tél : 04 99 52 75 00

mèl : service_marches@acmhabitat.fr

web : http://www.acmhabitat.fr

SIRET 35180897700034

Objet : PRESTATIONS D'EDUCATION ET D'ANIMATIONS ENVIRONNEMENTALES - OASIS MOSSON

Référence acheteur : 2022-0279

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 92331210 - Services d'animation pour enfants

Complémentaires : 80400000 - Services d'éducation des adultes et autres services d'enseignement

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du récapitulatif de l'offre technique

40% Prix

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER - cedex - Tél : 04.67.54.81.00 -

Fax : 04.67.54.74.10 - greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 05/01/23

Marché n° : 22-0350-5509

LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE, 49 boulevard Berthelot,

34000 Montpellier

Montant HT : 20 000,00 Euros

Sous-traitance : non.

Envoi le 10/01/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

VENTES AUX ENCHÈRES

VENTES IMMOBILIERES

194459

David BERTRAND, Avocat

34, avenue Auguste Albertini, 34500 BEZIERS

Tél : 04 67 28 59 73

Email : david.bertrand23@wanadoo.fr

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT AU 3EME ETAGE situé à **BEZIERS (34500)**,

6, rue de la République

MISE A PRIX : 50.000 Euros

Par devant le Juge de l'Exécution à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de BEZIERS

Nouveau Palais de Justice, 93, avenue du Président Wilson, le :

Mardi 21 Février 2023 à 11 h 00

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Dans un immeuble en copropriété sis à BEZIERS (34500), 6, rue de la République, sur un terrain cadastré section

PY n° 85 pour une contenance de 1 are 90 ca,

Lot 2 : en sous-sol une cave et les 3/1.000èmes des PCG

Lot 10 : en sous-sol une cave et les 13/1.000èmes des PCG

Lot 20 : au 4ème étage un grenier et les 4/1.000èmes des PCG

Lot 21 : au 4ème étage un grenier et les 1/1.000èmes des PCG

Lot 22 : au 4ème étage un grenier et les 14/1.000èmes des PCG

Lot 25 : au 4ème étage un grenier et les 6/1.000èmes des PCG

Lot 26 : au 4ème étage un grenier et les 10/1.000èmes des PCG

AU TROISIEME ETAGE DANS LE BATIMENT SUR COUR :

Lot 15 : un local d'habitation et les 44/1.000èmes des PCG

Lot 16: une chambre et les 17/1.000èmes de la propriété des PCG

Lot 17 : des WC et les 2/1.000èmes de la propriété des PCG

Lot 18 : un local d'habitation et les 50/1.000èmes des PCG

Lot 19 : un local d'habitation et les 55/1.000èmes des PCG

Ces lots constituent un seul appartement situé au 3ème étage.

NOTA

Vendu en un lot unique

SUR LA MISE A PRIX DE : CINQUANTE MILLE EUROS – 50.000 euros

Le cahier des conditions de vente de l'immeuble peut être consulté au :

- Greffe du Tribunal Judiciaire de BEZIERS

- Au cabinet de Maître David BERTRAND.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat près le Tribunal Judiciaire de BEZIERS.

Les frais de poursuites de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Ainsi fait et dressé par Maître David BERTRAND.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

193158

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la ZAC Les Jardins de Sérignan sur la commune de Sérignan au profit de l'association foncière urbaine autorisée (AFUA) "Les Jardins de Sérignan"

La réalisation de la ZAC Les Jardins de Sérignan sur la commune de Sérignan est soumise à une enquête parcellaire qui se déroulera du 23 janvier 2023 à 9h00 au 7 février 2023à 17h00, soit 16 jours consécutifs.

La commissaire enquêtrice désignée par le préfet de l'Hérault pour conduire cette enquête est Madame Fabienne LALLEMENT.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique parcellaire sera déposé et consultable à la mairie de Sérignan, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Sérignan aux horaires d'ouverture,

- par voie postale à la commissaire enquêtrice qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêtrice

Mairie de Sérignan

146, avenue de la Plage 34410 SÉRIGNAN

- auprès de la commissaire enquêtrice qui recevra en personne le public lors de ses permanences en mairie de Sérignan les :

-lundi 23 janvier 2023 de 9h00à 12h00,

- jeudi 2 février 2023 de 9h00à 12h00,

- mardi 7 février 2023 de 14h00à 17h00,

La commissaire enquêtrice pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par la collectivité au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées dela commissaire enquêtrice, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de Sérignan pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de la procédure, le Préfet pourra déclarer cessibles les immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet au profit de l'AFUA Les Jardins de Sérignan.

192132

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier concernant l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier

Il sera procédé **du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier pour l'extension du pôle digestif de l'Hôpital Saint Éloi, CHU de Montpellier.

L'objectif de l'opération est l'extension du bloc opératoire du pôle digestif de l'hôpital Saint Éloi de Montpellier sur environ 2000 m². Ce projet répond aux besoins spécifiques du pôle digestif qui est de développer son activité interventionnelle et d'améliorer son fonctionnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Claude ROUVIERE.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Stéphane FERRARI, directeur adjoint des travaux et du biomédical, CHU de Montpellier, 04 67 33 97 58.

dossier d'enquête :

Le dossier comprenant notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de la mission régionale d'autorité environnementale émise le 22 juin 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00,

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet dédié à l'enquête publique au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 9 janvier 2023 à 9h00 au vendredi 10 février 2023 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, suivant les horaires précités ;

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Claude ROUVIERE

Enquête publique "CHU Montpellier " Saint Eloi "

Hôtel de ville

1 place Georges Frêche

34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le site dédié à l'enquête au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/chumextensionblocopsteloi/

- par courriel au lien suivant : chumextensionblocopsteloi@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 11 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00

- vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au CHU de Montpellier et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.frpendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montpellier, pourra être prononcée ou refusée par le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

191625

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30**, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC "Pierresvives", sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier "Pierresvives " servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement -

04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE

Enquête publique " Pierresvives"

Hôtel de ville

1 place Georges Frêche

34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant :

dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,

- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,

- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetespubliques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

VIE DES SOCIÉTÉS

FONDS DE COMMERCE

194447

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 31 décembre 2022 enregistré à Service Départemental de l'Enregistrement de TOULOUSE en date du 4 janvier 2023 - Dossier 2023 - 173 - Référence 2023 A 35, La société VCF MANAGEMENT OCCITANIE, SAS au capital de 37.000 euros dont le siège social est à TOULOUSE (31100) – 60 Boulevard de Thibaud, immatriculée sous le n° 539.592.295 RCS TOULOUSE, A vendu à La société VCSP GENIE CIVIL FRANCE, SAS au capital de 250.000 euros dont le sièges social est à NANTERRE (92000) - l'Archipel - 1973 Boulevard de la Défense, immatriculée sous le n° 878.261.056 RCS NANTERRE, Un fonds de commerce de « Services Support Génie Civil » sis et exploité à partir de son siège social situé à TOULOUSE (31100) - 60 Boulevard de Thibaud(SIRET 539.592.295.00023) et à partir de son établissement secondaire situé à MONTPELLIER (34000) - 541 Rue Georges Méliès (SIRET 539.592.295.00031) et pour l'exploitation du quel VCF MANAGEMENT OCCITANIE est immatriculée sous le numéro 539.592.295 RCS TOULOUSE et MONTPELLIER. Il est précisé que VCF MANAGEMENT OCCITANIE cessera ses activités, après la présente vente. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix global de1.684,23 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée le 1 er janvier 2023. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité aux lieux des fonds cédés, et chez VCSP GENIE CIVIL FRANCE à NANTERRE (92000) – l'Archipel -1973 Boulevard de la Défense pour la correspondance.

MODIFICATION

194415

MODIFICATION

Conseil et Assistance en Terrassement et Minage

EURL au capital de 120 000 €

Siège social : 7Ter Impasse des mimosas

34990 JUVIGANC

R.C.S. MONTPELLIER 450071196

Aux termes de l'AG du 21/05/2022, il a été décidé qu'à compter du 01/06/2022 :

Monsieur Rhuan GUNESH, 13 rue Bazille Balard, 34000 MONTPELLIER a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de 1ere Nomination.

Monsieur Jean DROUET, Immeuble le Scribe Bât A - 160, avenue de Fès, 34080 MONTPELLIER a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de 1ere Nomination.

Mention en sera faite au R.C.S. de MONTPELLIER.

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

CRÉATION

194376

AVIS

Par acte SSP du 22/12/2022 il a été constitué une **SARL** dénommée:

R-ONE

Siège social: 69, chemin du triadou 34820 ASSAS

Capital: 1 €

Objet: - Le courtage et toutes activités d'intermédiaire dans le commerce, - Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés détenues ou tierces, dans les domaines suivants : commercial, administratif, comptable, technique, financier ou autres

Gérant: M. CHOUCHAOUI Abdelaziz 69, chemin du triadou 34820 ASSAS

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONTPELLIER

DISSOLUTION LIQUIDATION

192809

AVIS

SCI UYMMOBILIER, SCI au capital de 1000€. **Siège social:** 58 rue messidor - appt 276 34000 Montpellier. 881 303 887 RCS MONTPELLIER. Le 29/11/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. CHRISTOPHE UY, 58 RUE MESSIDOR - APPT 276 34000 MONTPELLIER, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de MONTPELLIER.

PUBLIEZ VOTRE AVIS
7j/7 et 24h/24*
avis-deces.midilibre.fr
carnet@midilibre.com
Avec le texte de l'avis et vos coordonnées complètes
(nom / prénom / adresse / téléphone)
* Paiement CB sécurisé
NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE
04 3000 8000
du lundi au vendredi de 13 h à 19 h
le week-end de 14 h à 19 h

AVIS D'OBSÈQUES

BÉZIERS, MONTAUBAN.

Thierry BELLMUNT, son fils,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Manuel BELLMUNT

survenu le samedi 7 janvier 2023 à l'âge de 93 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 14 janvier 2023, à 9 h 30, en la salle des hommages du Pech Bleu à Béziers.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES AU COEUR DE L HERAULT
Tél. 04.67.31.80.05
PECHBLEU.COM

SAINT-MARTIAL.

M. Jack RIBARD, son époux ;
M. et Mme Philippe RIBARD, son fils et sa belle-fille ;
M. et Mme Olivier RIBARD, son fils et sa belle-fille ;
Matthieu, François, Antoine et Baptiste,
ses petits-enfants ;
parents et alliés
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie Céline RIBARD
née SOUCHE

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 13 janvier 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Martial.
La famille vous recevra le jeudi 12 janvier 2023, de 14 heures à 16 heures, à la chambre funéraire de Ganges.

Dépôt de condoléances sur www.atger.fr

POMPES FUNEBRES ATGER
GANGES
Tél. 04.67.73.46.20

MALAUCÈNE.

ERRATUM.
Dans l'avis de décès de

Madame Elizabeth FOUCAULT
survenu à l'âge de 87 ans

Il fallait lire : les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 13 janvier 2023, à 11 heures, en l'église de Malaucène (Vaucluse), suivies de l'inhumation au cimetière du village.

POMPES FUNEBRES SAEZ-CHAMBRE FUNERAIRE
MARSIILARGUES
04 67 71 29 49

PÉZENAS.

Les retraités du SNES-FSU 34
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Olga TARRAGO
professeur de mathématiques, retraitée et syndiquée de toujours.

La cérémonie civile aura lieu le vendredi 13 janvier 2023, à 10 heures, en la chambre funéraire de Pézenas.

POMPES FUNEBRES REY - CHAMBRE FUNERAIRE
PEZENAS
Tél. 04.67.90.70.89

PÉZENAS.

Ses camarades de la Section de Pézenas
du Parti Communiste Français
ont la tristesse de vous faire part du décès de sa fidèle camarade et amie

Madame Olga TARRAGO

survenu à l'aube de ses 85 ans.
Une cérémonie d'adieu aura lieu le vendredi 13 janvier 2023, à 10 heures, en la chambre funéraire de Pézenas.
La crémation aura lieu ultérieurement.

POMPES FUNEBRES REY - CHAMBRE FUNERAIRE
PEZENAS
Tél. 04.67.90.70.89

CESSENON-SUR-ORB, COURSAN.

M. Henri GIRVES, son fils ;
M. et Mme Arnaud GIRVES, ses petits-enfants
et leur fille
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Conception GIRVES

survenu le 11 janvier 2023, à l'âge de 94 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 13 janvier 2023, à 10 heures, en l'église de Cessenon-sur-Orb, suivie de l'inhumation au cimetière de Cessenon-sur-Orb.

POMPES FUNEBRES ESTOUP
CHAMBRE FUNERAIRE PUISSERGUIER-ST CHINIAN
Tél. 04.67.38.00.01

PROCES-VERBAL

Des observations émises par le public lors de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation des travaux relatifs à la zone d'aménagement concerté « Pierresvives » par le Conseil Départemental de l'Hérault sur la commune de Montpellier et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Enquête du lundi 9/01/2023 au jeudi 9/02/2023

Le commissaire enquêteur

Jean-Pierre Debuire

Remis le mardi 14 février 2023

1-GENERALITES

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous adresse ce procès-verbal de synthèse des observations du public, observations relatives :

1) A la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives »,
2) A la cessibilité de la parcelle Tv3 nécessaire à la finalisation de ce projet.

2-LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Du lundi 9 janvier au jeudi 9 février 2023, le public a eu la possibilité de consulter le dossier d'enquête mis à sa disposition en mairie de Montpellier et de consigner ses observations sur un registre papier prévu à cet effet. En outre, il a pu également déposer ses observations par internet sur un registre dématérialisé dont l'adresse figure sur l'avis d'ouverture de l'enquête.

2.1-Bilan comptable des visites, téléchargements, visualisation du dossier et des observations.

2.1.1-Sur le registre papier en mairie de Montpellier

Il n'y a eu aucune visite et consultation du dossier en mairie de Montpellier.

2.1.2-Sur le registre dématérialisé

- 63 personnes ont consulté le dossier dématérialisé.
- 181 téléchargements de dossiers ou pièces de dossier ont été réalisés.
- 4 observations ont été exprimées sur le registre dématérialisé.

Je constate que le nombre de consultations du dossier témoigne de la bonne efficacité de la publicité réalisée.

2.2-Les observations relatives à la DUP

Une première observation est exprimée par Monsieur Denis Feurer de l'association Vélocité Grand Montpellier.

Il rappelle les engagements de la Métropole pour un développement du réseau cyclable. Ces engagements auraient été approuvés à l'unanimité par deux délibérations, l'une ayant fait l'objet d'un vote concernant le Schéma Directeur des Mobilités Actives, l'autre concernant le vote pour le Réseau Express Vélo.

Des pistes cyclables sont-elles prévues dans la ZAC, notamment avenue de l'Europe ? Si oui, puis-je en avoir le plan et les caractéristiques (dimensions, simple ou double sens, séparation piétons/cycliste) ?

Deux autres observations de madame Eulalie Veaute et d'un anonyme expriment des propositions d'améliorations du projet de la ZAC :

1) Augmenter le nombre de place de parking,
2) Améliorer l'accès au transport en commun,
3) Améliorer l'accès piétons (trottoir, passage piétons franchissement de la D65),

En effet, si la liaison ZAC-quartier de la Mosson est bien réalisée, par contre, la liaison entre la ZAC et le centre de Montpellier semble présenter une réelle difficulté, voire un danger, en particulier au niveau du franchissement piéton de la D65.

4) Donner des possibilités d'installation de commerces de proximités (épicerie, boulangerie, ...),
5) Améliorer la propreté du quartier et développer les espaces verts.

- **Ces 5 points ci-dessus évoqués sont-ils déjà pris en compte ? Quel est le nombre de parkings possible (et où sont-ils situés?) sur l'ensemble de**

la ZAC après la construction des quatre derniers bâtiments ?

- **Combien la ZAC comptera-t-elle de logements locatifs sociaux ?**

1.2- Observation relative à l'enquête parcellaire

La seule observation relative à la cessibilité de la parcelle Tv3 émane de Monsieur Robert DANIEL, propriétaire en indivision de cette parcelle.

Bien que favorable au projet de la ZAC , Monsieur Robert DANIEL s'indigne et considère *« intolérable »* l'acquisition de ce terrain par expropriation à une valeur proche de 100 euros/m2. Ce qui, je le cite : *« nécessiterait de la part de l'indivision d'exprimer une opposition par voie judiciaire »*. Il fait état de références de nombreuses ZAC connues sur la commune de Montpellier. Il demande *« de rendre public ce qui est de droit, le compte financier de cette ZAC ».*

Une négociation amiable est-elle encore envisageable ?

1.3- Une observation de ma part

Lorsque j'ai récupéré le dossier du projet de la ZAC Pierresvives , j'ai constaté qu'environ 80% du projet avait déjà été réalisé. Je me suis donc étonné qu'aucune enquête publique n'ait été demandée par le maître d'ouvrage avant toute construction.

Pour quelle raison n'y-a-t-il pas eu de demande d'enquête publique après approbation du projet par l'assemblée départementale suite à sa délibération du 22 octobre 2007 ?

Votre mémoire en réponse devra me parvenir sous 15 jours.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département Hérault

Montpellier, le 21 FÉV. 2023

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du territoire
Pôle Patrimoine et Habitat
Direction de l'habitat et de l'aménagement
Service Aménagement opérationnel

Dossier suivi par : Lucas Rougé
T : 04 67 67 69 53
E : lrouge@herault.fr

AT/20000

MONSIEUR JEAN-PIERRE DEBUIRE
COMMISSAIRE-ENQUETEUR
15 PLAN DES RAYONS D'OC
34830 CLAPIERS

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Département de l'Hérault a pris connaissance avec attention du procès-verbal de synthèse des observations remis le 14 février 2023 dans le cadre des dossiers d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire de l'aménagement de la ZAC Pierresvives sur la commune de Montpellier.

En réponse à ces dernières, je tiens à vous apporter les précisions suivantes :

I. Réseau cyclable au sein du quartier Pierresvives

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit l'aménagement de pistes cyclables. En l'état de l'avancement de l'opération, les travaux d'aménagement des espaces paysagers le long du Rieutord, en ce compris la réalisation d'une piste cyclable et l'aménagement de l'espace boisé classé, sont terminés.

Le cheminement ainsi réalisé aux abords du Rieutord Nord constitue la continuité de la voie verte identifiée par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de l'adoption de son Schéma directeur des mobilités actives.

Par ailleurs, un cheminement piéton et cyclable situé en bordure de la résidence Colucci et de la Maison départementale des Sports rejoint, via les passages piétons, la piste cyclable en direction du lycée Léonard de Vinci. Celui-ci fait le lien avec la voie cyclable le long du Rieutord, via la passerelle en bois.

II. Observations relatives à l'état général de la ZAC

○ Parkings publics

Conformément au dossier de réalisation de la ZAC, les voiries internes sont limitées à deux voies de circulation et bordées de stationnements. Elles proposent principalement du stationnement bilatéral pour compléter l'offre sur les parcelles privées (parkings en sous-sol d'immeubles) et éviter le stationnement sauvage sur les trottoirs.

Dans le cadre de la démarche écoquartier et développement durable, les aspects urbains et architecturaux de la zone ont été abordés de manière à privilégier les déplacements doux. Initialement, la création d'un parking public était prévue et celui-ci a été réalisé à l'angle de la rue du Professeur Blayac et de l'avenue de l'Europe, à proximité immédiate de l'emplacement de Mon Cuisinier.

Cela étant, deux aires de stationnement supplémentaires ont depuis été créées pour répondre aux demandes des habitants et des visiteurs et ainsi porter l'offre existante à environ 250 places (cf. *plan général des travaux*, inclus dans le dossier d'enquête publique) :

- Le premier, situé derrière le bâtiment de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en bordure de l'avenue Pablo Neruda ;

Le Département dispose de moyens informatiques destinés en interne à améliorer le traitement de vos courriers. Conformément à la loi informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au service courrier.

- Le second, situé au nord du bâtiment Pierresvives, en contrebas de l'avenue du Professeur Blayac.

  - Accessibilité en transports en commun

Le site est globalement desservi par les transports en commun : la ligne 1 du tramway permet d'accéder au quartier de la Mosson depuis le sud de la ville (Odysseum) en passant par le centre-ville et la gare. Deux arrêts desservent le site à moins de 600 mètres (Saint-Paul – Halles de la Paillade).

La ligne 19 de bus (Pierre de Coubertin – Hôtel du Département) permet également un accès aisé au site.

  - Amélioration des dessertes piétonnes

L'amélioration, la modification ou l'extension de l'offre de services en matière de desserte piétonne ne relève pas des compétences du Département de l'Hérault et de son aménageur.

Concernant spécifiquement les difficultés rencontrées pour l'accès piétons en direction du Parc 2000, je vous précise en outre que cet accès est situé en dehors du périmètre de la ZAC et qu'une première réflexion a été menée à ce sujet en lien avec les services de Montpellier Méditerranée Métropole. Ce point pourra être réactualisé à l'achèvement de la ZAC.

Préalablement aux opérations de rétrocession de voirie au profit de Montpellier Méditerranée Métropole, l'ensemble des accès piétons situé au sein de la ZAC sera finalisé.

  - Développement des commerces

Le programme global des constructions de la ZAC prévoit la réalisation d'une offre de petites et moyennes surfaces commerciales, locaux professionnels et services à la personne et aux entreprises.

Outre le maillage de commerces existant (pharmacie, restauration rapide et cabinet dentaire), les locaux anciennement occupés par la CAPEB situés en pieds d'immeuble face au bâtiment Pierresvives ainsi qu'une partie des rez-de-chaussée des immeubles face à la future place Annie Girardot ont vocation à accueillir prochainement une offre de commerces et services variés.

  - Espaces verts et familiaux

La mise en valeur du bâtiment Pierresvives s'organise notamment autour des espaces naturels du site, en ce compris la ripisylve du Rieutord et l'espace boisé classé. A ce titre :

- La ripisylve a été conservée, restructurée au regard du nouveau tracé de l'avenue de l'Europe, et mise en valeur. Des chemins de promenade y ont été aménagés ainsi que des zones de détente ;

- La coulée verte assure le franchissement, la mise en relation et la continuité des liaisons douces avec les secteurs environnants (Parc Malbosc, Rieutord et abords de la Mosson).

  Une partie, située au niveau du dévoiement de l'avenue de l'Europe face à la pharmacie, est actuellement occupée par une base de chantier. Elle a vocation à terme à devenir un espace vert librement accessible ;

- L'espace boisé classé a également été restructuré et mis en valeur. Des chemins de promenade y ont été aménagés ainsi que des zones de détente. Il s'ouvre en contrebas sur une vaste promenade paysagère le long du Rieutord.

A ce jour, le dossier de réalisation de la ZAC ne prévoit pas l'aménagement d'espaces verts supplémentaires.

Un travail régulier est mené avec le comité de quartier, les services de Montpellier Méditerranée Métropole, le Département et l'aménageur concernant la propreté. C'est ainsi que le nettoiement et le ramassage des déchets sont assurés par le prestataire de la Métropole sur l'ensemble des espaces ouverts au public et voies de circulation. Sur demande du comité de quartier, je vous précise que de nouvelles corbeilles ont été installées au sein de la ZAC.

- Parc immobilier de logements locatifs sociaux

A ce jour, le nombre de logements locatifs sociaux réalisés ou à livrer au sein de la ZAC s'élève à 241.

III. Observations diverses

- Etat des négociations avec les propriétaires privés

Aucun accord n'a à ce jour pu être trouvé avec les propriétaires de la parcelle TV 3, et aucune offre de prix ne leur a été notifiée.

Des négociations amiables ont actuellement lieu entre l'indivision propriétaire et un promoteur, en lien avec l'aménageur de la ZAC, sans aucune garantie toutefois que celles-ci aboutissent, ni à temps, ni conformément aux intérêts de l'opération.

- Absence d'enquête publique suite à l'approbation du dossier de création

Le Département de l'Hérault a entrepris l'implantation du bâtiment Pierresvives sur des terrains lui appartenant à l'ouest de l'agglomération montpelliéraine. En parallèle, le périmètre de la ZAC constituée en vue de la mise en valeur du bâtiment par la création d'un nouveau quartier comprenait majoritairement des parcelles propriétés du Département et de la ville de Montpellier.

Les négociations foncières avec l'ensemble des propriétaires privés ont été privilégiées par le Département et celles-ci ont débuté dès l'année 2010. Elles se sont conclues à compter de 2013, et les dernières acquisitions directes par l'aménageur de la ZAC ont été réitérées dans le courant de l'année 2014.

Les parcelles restantes ont fait l'objet d'une acquisition directe par un opérateur privé, si bien que jusqu'alors, l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique n'était pas nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Néanmoins, et en conclusion, la finalisation de cette opération d'intérêt général nécessite à ce jour impérativement la maîtrise foncière de la parcelle TV 3. Le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, distincte de la procédure de ZAC, permet de préserver la cohérence d'ensemble et l'équilibre financier du projet conformément au dossier de réalisation de la ZAC, et ce dans un calendrier resserré.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le directeur du pôle patrimoine et habitat

Gilles Lavaud

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

Fabrice ALFIER

François LABADIE

Seema AFFORTI

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

du 20 décembre 2022

Département de l'Hérault
Service Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
Montpellier

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

Parc 2000
753 rue Marius Petipa
34080 MONTPELLIER

TEL : 04 67 66 29 56
FAX : 04 67 66 12 82
E.mail : message@huissier-montpellier.com

Seema AFFORTI - Huissier de Justice

MEMBRE DE LA
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE
D'HUISSIERS DE JUSTICE

Fabrice ALFIER
François LABADIE
Seema AFFORTI

PROCES VERBAL DE CONSTAT

du 20 décembre 2022

www.huissier-montpellier.com

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT DECEMBRE à 10 heures 00

A LA REQUETE DE :

DEPARTEMENT DE L HERAULT
Servie Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
1977 AVENUE DES MOULINS
HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D ALCO
34080 MONTPELLIER

LEQUEL M'EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique préalable au prononcé d'une déclaration d'utilité publique de la ZAC PIERRES VIVES, il va procéder à la pose de quatre panneaux portant avis d'ouverture au sein du périmètre de ladite ZAC.

Qu'il me requière à l'effet de procéder à toutes constatations utiles à la conservation de ses droits et actions futurs.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Seema AFFORTI,

Huissier de Justice Associé - Membre de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Fabrice ALFIER, François LABADIE et Seema AFFORTI, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice Associés, à la résidence de MONTPELLIER (Hérault) Parc 2000 - 753, rue Marius Petipa (prolongement de la rue Claude François),

CERTIFIE :

M'être transportée ce jour, le 20 décembre 2022 à 10 heures 00.

ZAC PIERRES VIVES
34080 MONTPELLIER

Là étant, je constate ce qui suit :

Je constate la présence de quatre panneaux.

Premier panneau :

Je constate la présence d'un panneau de couleur jaune situé face au n°753 de la rue Marius Petipa à Montpellier.

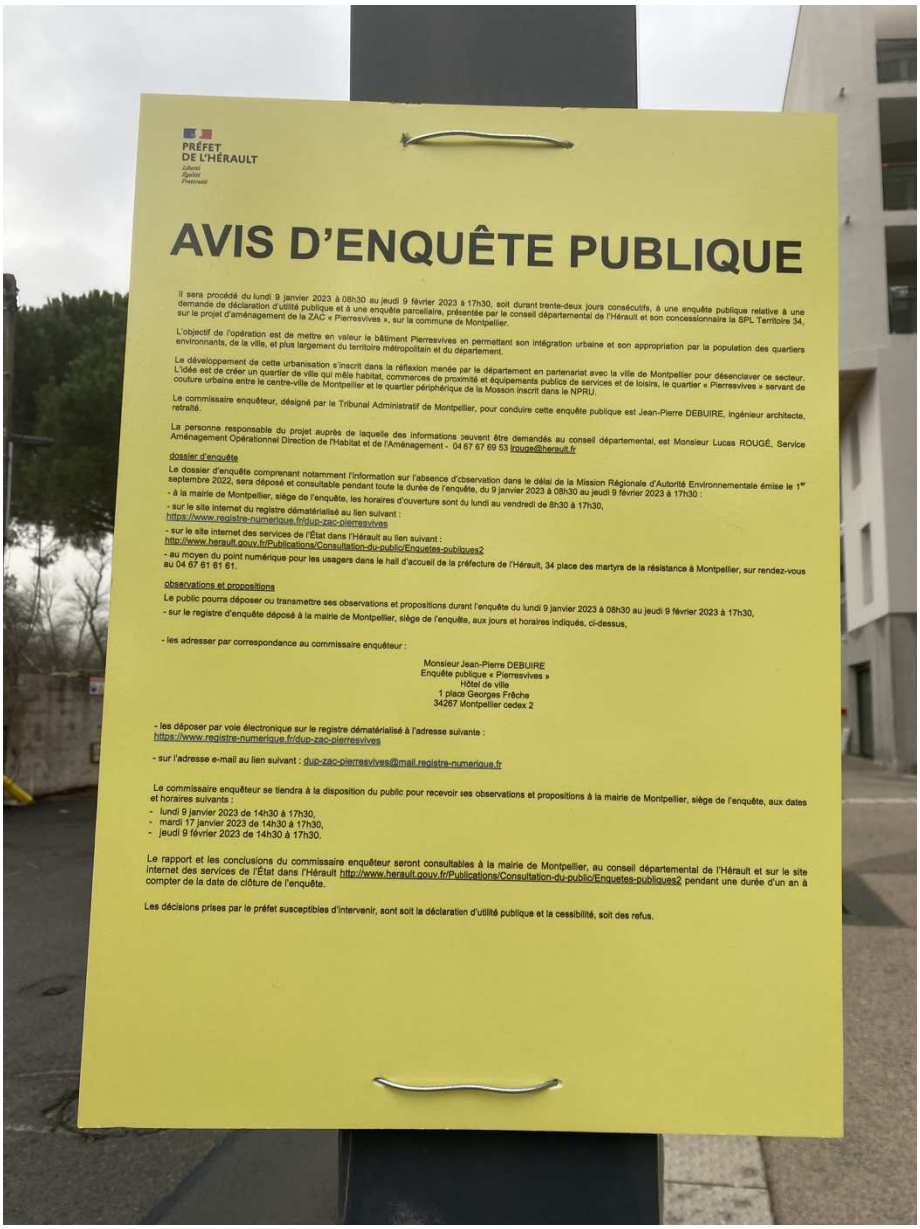

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

Deuxième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique au précédent, à l'angle de la rue de Saragosse et de la rue Marius Petipa.

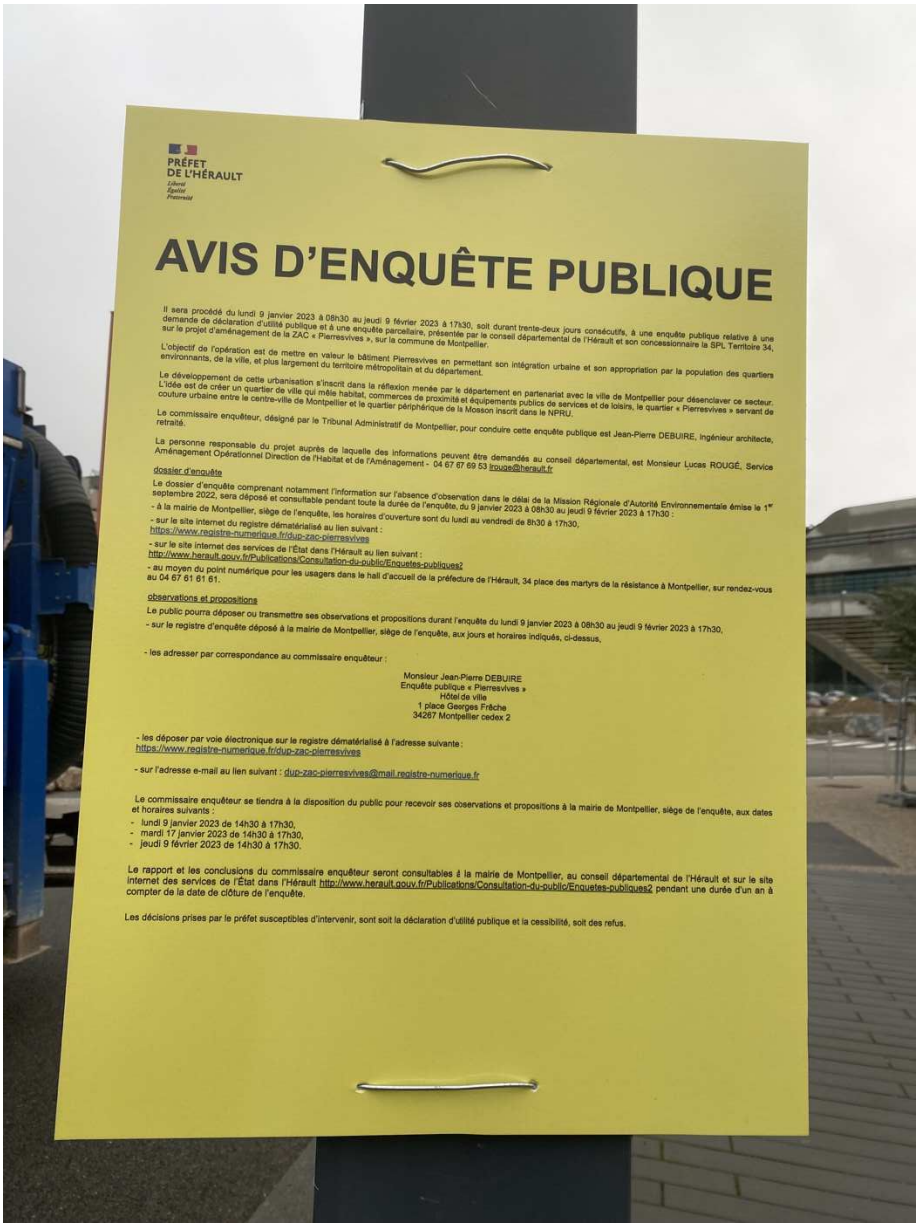

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGE, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

Troisième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique aux précédents, à l'angle de la rue Marius Petipa et de la rue Gargantua

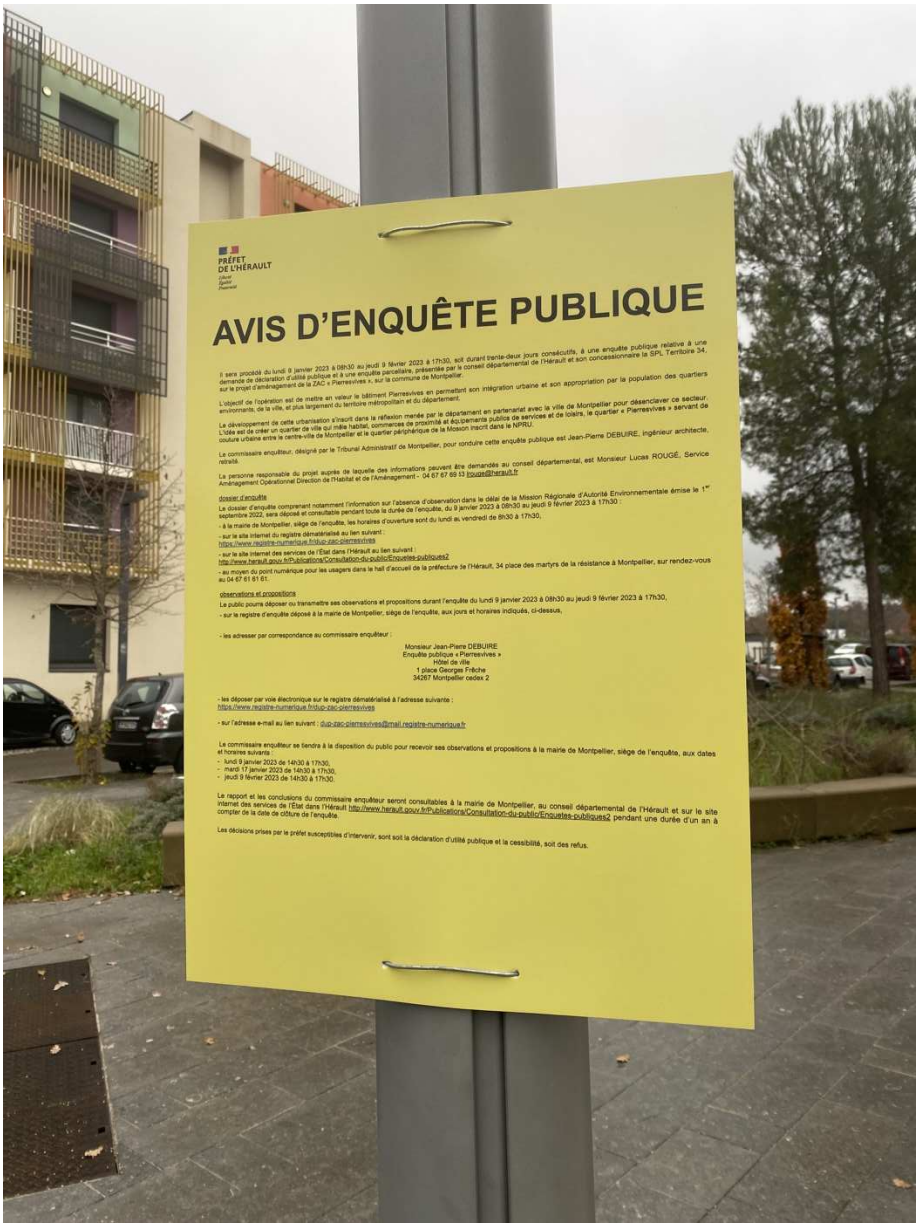

PRÉFET
DE L'HÉRAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 13 louge@herault.fr

dossier d'enquête
Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault au lien suivant :
http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives

- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

Quatrième panneau :

Je constat la présence d'un panneau identique aux précédents dans la rue Gargantua, au niveau du parvis situé devant les locaux de l'Office Départemental des Sports.

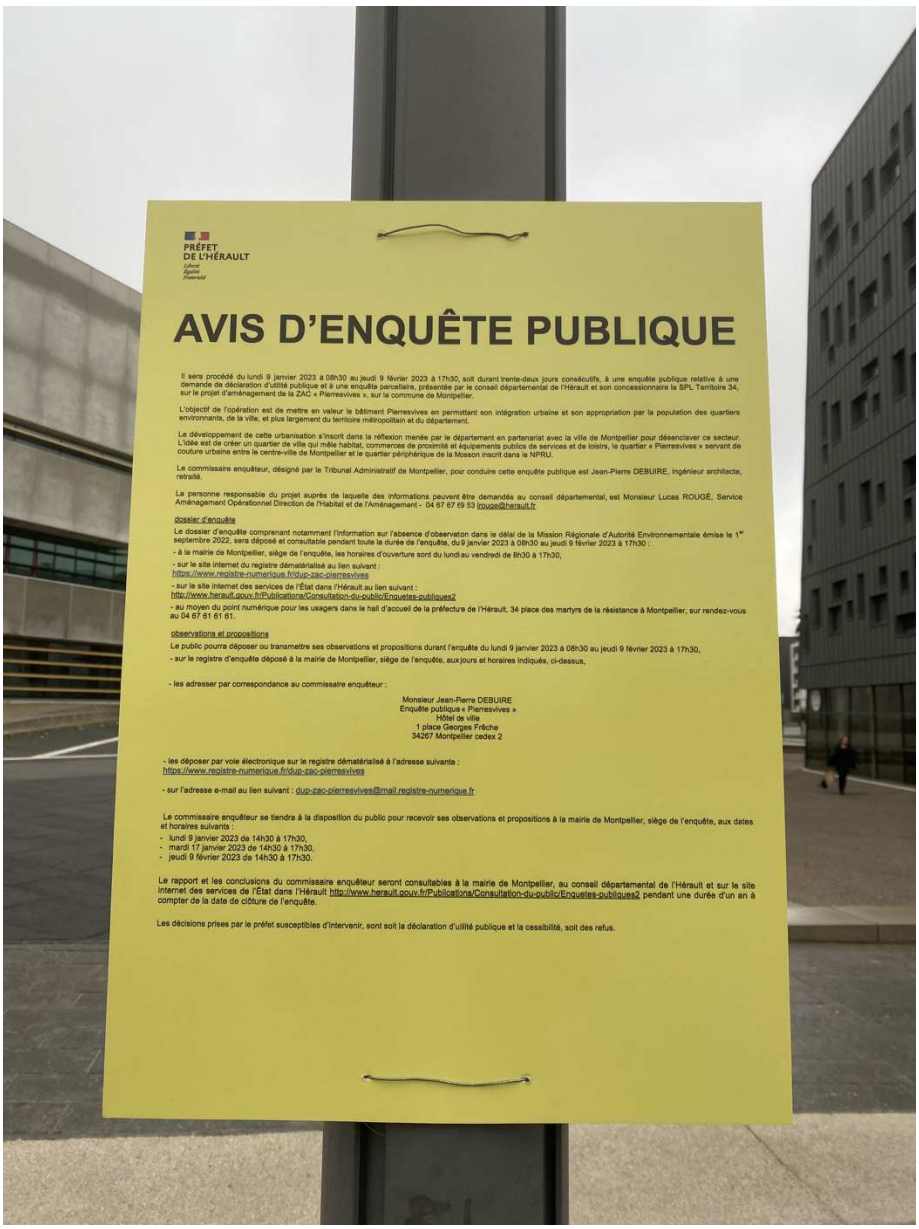

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observaton dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL DE CONSTAT faisant au nom de ma requérante les plus expresses réserves

Seema AFFORTI

SCP ALFIER LABADIE AFFORTI
Huissiers de Justice Associés
753 rue Marius Petipa
(Prolongement de la rue Claude François)
Parc 2000
34080 Montpellier
Tél. : 04.67.66.29.56
Fax : 04.67.66.12.82

Contact : rouviere.lafont@wanadoo.fr
huissier-montpellier.com

www.huissier-montpellier.com
✉ : message@huissier-montpellier.com

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

Fabrice ALFIER

François LABADIE

Seema AFFORTI

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

du 09 JANVIER 2023

Département de l'Hérault
Service Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
Montpellier

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

Parc 2000
753 rue Marius Petipa
34080 MONTPELLIER

TEL : 04 67 66 29 56
FAX : 04 67 66 12 82
E.mail : message@huissier-montpellier.com

Seema AFFORTI - Huissier de Justice

MEMBRE DE LA
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE
D'HUISSIERS DE JUSTICE

Fabrice ALFIER
François LABADIE
Seema AFFORTI

PROCES VERBAL DE CONSTAT

du 09 JANVIER 2023

www.huissier-montpellier.com

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le NEUF JANVIER à 11 heures 00

A LA REQUETE DE :

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Servie Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
1977 AVENUE DES MOULINS
HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D ALCO
34080 MONTPELLIER

LEQUEL M'EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique préalable au prononcé d'une déclaration d'utilité publique de la ZAC PIERRES VIVES, il a procédé à la pose de quatre panneaux portant avis d'ouverture au sein du périmètre de ladite ZAC.

Qu'il me requière à l'effet de procéder à toutes constatations utiles à la conservation de ses droits et actions futurs.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Seema AFFORTI,

Huissier de Justice Associé - Membre de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Fabrice ALFIER, François LABADIE et Seema AFFORTI, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice Associés, à la résidence de MONTPELLIER (Hérault) Parc 2000 - 753, rue Marius Petipa (prolongement de la rue Claude François),

CERTIFIE :

M'être transportée ce jour, le 09 janvier 2023 à 11 heures 00.

ZAC PIERRES VIVES
34080 MONTPELLIER

Là étant, je constate ce qui suit :

Je constate la présence de quatre panneaux.

Premier panneau :

Je constate la présence d'un panneau de couleur jaune situé face au n°753 de la rue Marius Petipa à Montpellier.

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGE, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 rouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

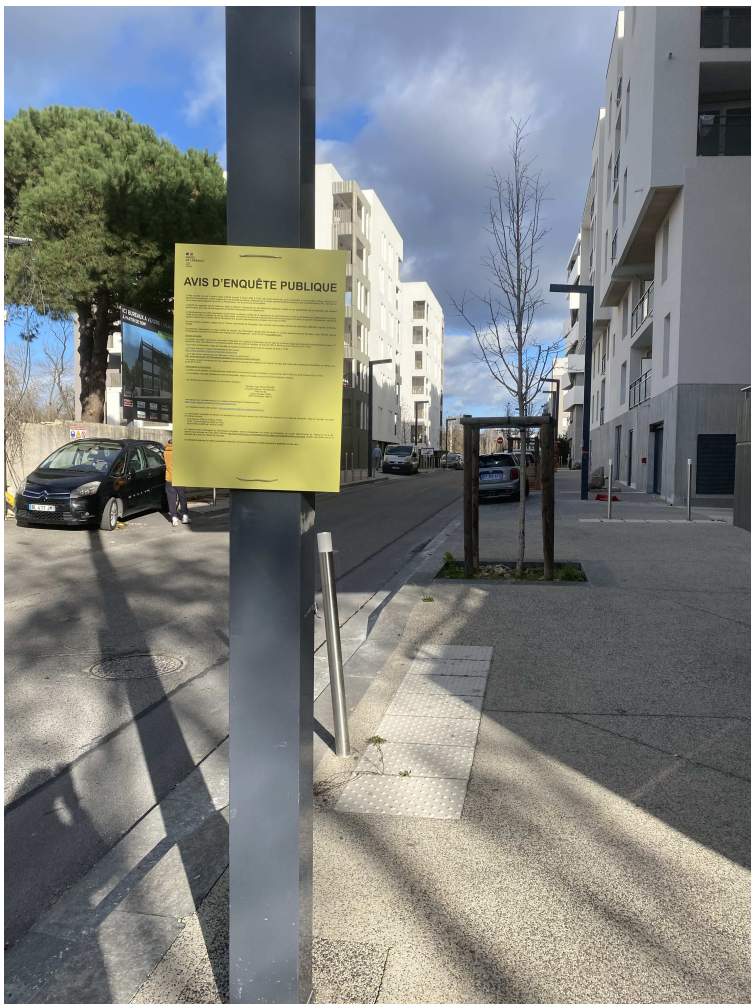

Deuxième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique au précédent, à l'angle de la rue de Saragosse et de la rue Marius Petipa.

Troisième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique aux précédents, à l'angle de la rue Marius Petipa et de la rue Gargantua

Quatrième panneau :

Je constat la présence d'un panneau identique aux précédents dans la rue Gargantua, au niveau du parvis situé devant les locaux de l'Office Départemental des Sports.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL DE CONSTAT faisant au nom de ma requérante les plus expresses réserves

Seema AFFORTI

SCP ALFIER LABADIE AFFORTI
Huissiers de Justice Associés
753 rue Marius Petipa
(Prolongement de la rue Claude François)
Parc 2000
34080 Montpellier
Tél. : 04.67.66.29.56
Fax : 04.67.66.12.82

Contact : rouviere.lafont@wanadoo.fr
huissier-montpellier.com

www.huissier-montpellier.com
✉ : message@huissier-montpellier.com

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

Fabrice ALFIER

François LABADIE

Seema AFFORTI

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

du 09 FEVRIER 2023

Département de l'Hérault
Service Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
Montpellier

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

Parc 2000
753 rue Marius Petipa
34080 MONTPELLIER

TEL : 04 67 66 29 56
FAX : 04 67 66 12 82
E.mail : message@huissier-montpellier.com

Seema AFFORTI - Huissier de Justice

MEMBRE DE LA
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE
D'HUISSIERS DE JUSTICE

Fabrice ALFIER
François LABADIE
Seema AFFORTI

PROCES VERBAL DE CONSTAT

du 09 FEVRIER 2023

www.huissier-montpellier.com

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le NEUF FEVRIER à 09 heures 00

A LA REQUETE DE :

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Servie Aménagement Opérationnel
Direction de l'Habitat & de l'Aménagement
1977 AVENUE DES MOULINS
HOTEL DU DEPARTEMENT MAS D ALCO
34080 MONTPELLIER

LEQUEL M'EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique préalable au prononcé d'une déclaration d'utilité publique de la ZAC PIERRES VIVES, il a procédé à la pose de quatre panneaux portant avis d'ouverture au sein du périmètre de ladite ZAC.

Qu'il me requièrt à l'effet de procéder à toutes constatations utiles à la conservation de ses droits et actions futurs.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Seema AFFORTI,

Huissier de Justice Associé - Membre de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Fabrice ALFIER, François LABADIE et Seema AFFORTI, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice Associés, à la résidence de MONTPELLIER (Hérault) Parc 2000 - 753, rue Marius Petipa (prolongement de la rue Claude François),

CERTIFIE :

M'être transportée ce jour, le 09 février 2023 à 09 heures 00.

ZAC PIERRES VIVES
34080 MONTPELLIER

Là étant, je constate ce qui suit :

Je constate la présence de quatre panneaux.

Premier panneau :

Je constate la présence d'un panneau de couleur jaune situé face au n°753 de la rue Marius Petipa à Montpellier.

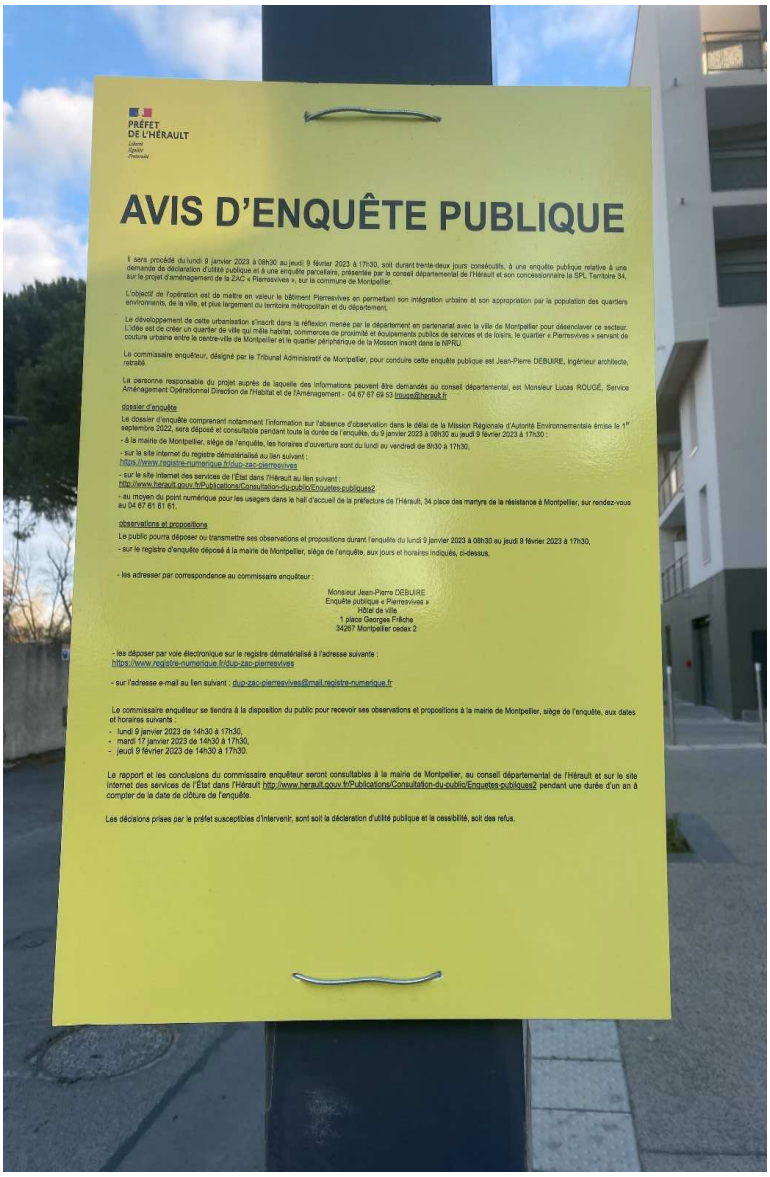

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30, soit durant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire, présentée par le conseil départemental de l'Hérault et son concessionnaire la SPL Territoire 34, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Pierresvives », sur la commune de Montpellier.

L'objectif de l'opération est de mettre en valeur le bâtiment Pierresvives en permettant son intégration urbaine et son appropriation par la population des quartiers environnants, de la ville, et plus largement du territoire métropolitain et du département.

Le développement de cette urbanisation s'inscrit dans la réflexion menée par le département en partenariat avec la ville de Montpellier pour désenclaver ce secteur. L'idée est de créer un quartier de ville qui mêle habitat, commerces de proximité et équipements publics de services et de loisirs, le quartier « Pierresvives » servant de couture urbaine entre le centre-ville de Montpellier et le quartier périphérique de la Mosson inscrit dans le NPRU.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Jean-Pierre DEBUIRE, ingénieur architecte, retraité.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés au conseil départemental, est Monsieur Lucas ROUGÉ, Service Aménagement Opérationnel Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - 04 67 67 69 53 lrouge@herault.fr

dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émise le 1er septembre 2022, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30 :

- à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 9 janvier 2023 à 08h30 au jeudi 9 février 2023 à 17h30,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre DEBUIRE
Enquête publique « Pierresvives »
Hôtel de ville
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-pierresvives
- sur l'adresse e-mail au lien suivant : dup-zac-pierresvives@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- mardi 17 janvier 2023 de 14h30 à 17h30,
- jeudi 9 février 2023 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montpellier, au conseil départemental de l'Hérault et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prises par le préfet susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.

Deuxième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique au précédent, à l'angle de la rue de Saragosse et de la rue Marius Petipa.

Troisième panneau :

Je constate la présence d'un panneau identique aux précédents, à l'angle de la rue Marius Petipa et de la rue Gargantua

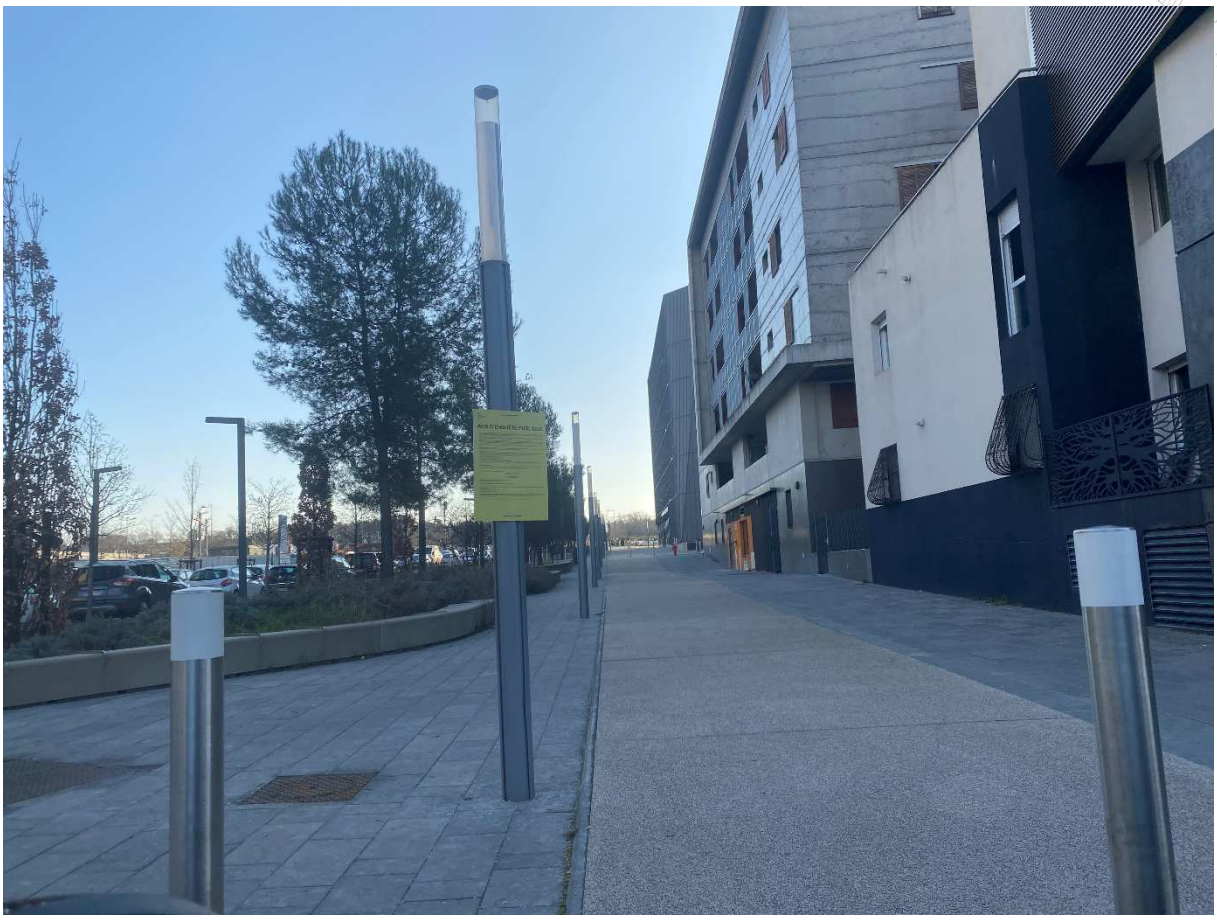

Quatrième panneau :

Je constat la présence d'un panneau identique aux précédents dans la rue Gargantua, au niveau du parvis situé devant les locaux de l'Office Départemental des Sports.

Nelson MANDELA

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL DE CONSTAT faisant au nom de ma requérante les plus expresses réserves

Seema AFFORTI

SCP ALFIER LABADIE AFFORTI
Huissiers de Justice Associés
753 rue Marius Petipa
(Prolongement de la rue Claude François)
Parc 2000
34080 Montpellier
Tél. : 04.67.66.29.56
Fax : 04.67.66.12.82

Contact : rouviere.lafont@wanadoo.fr
huissier-montpellier.com

www.huissier-montpellier.com
✉ : message@huissier-montpellier.com